

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

# JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIVE ARRONDISSEMENT)

# Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

# APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. - PAR L'EAU CHAUDE. - A AIR LIBRE. - PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

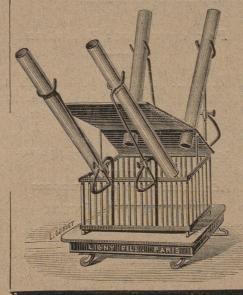
NOUVELLE MOSAIQUE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent.º 54, Avenue de Clichy, PARIS

# FLUATATION

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100
Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS FAURE & KESSLER. à Clermont-Ferrand. Suc à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16. r. '' Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIETÉ GÉN<sup>10</sup> DE SECHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

# LIGNY FILS, SR

52, rue Labrouste, -PARIS.

AGENCES A LYO !, LONDRES ET BRUXELLES

Sèchage immédiat des constructions au moyen d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts courauts d'air chaud.

MEDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes et des locaux insalubres.

Extraction des Salpètres Enduit Ligny contre le retour de l'humidité.

SGCB202

# LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

#### DÉPARTEMENTS

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes). — Construction d'un aqueduc....... 9,000 fr. »

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes). — Construction d'un aqueduc rue de l'Imprimerie...... 9,000 fr. »

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE. —
Surélévation de bâtiments à l'asile de SaintGemmes-sur-Loire. 57,492 fr. 86

— 10 AOUT —

MAIRIE DE CHAZEY-BONS (Ain). — Amélioration des écoles . . . . . . . 3,000 fr. »

MAIRIE DE CUNLHAT (Puy-de-Dôme). —
Construction d'une école de filles. 28,295 fr. 42

MAIRIE D'AMEUR-EL-AIN (Algérie). — Amenée d'eau potable...... 31,500 fr. »

MAIRIE DE SOUMOULOU (Algérie). —
Construction d'une église...... 49,150 fr. 97

MAIRIE DE PONT-DE-BARRET (Drôme).

— Travaux communaux (2 lots). 10,500 fr. »

MAIRIE DE TOURCOING (Nord). — Travaux communaux (2 lots)..... 10,753 fr. »

CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A TOURS (Indre-et-Loire). — Travaux pour l'écoulement des eaux à la gare de Thouars... 4,554 fr. 14

— 13 AOUT —

MAIRIE DE GUER (Morbihan). — Restauration de la place Claire-Fontaine 1,700 fr. »

— 14 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers).
— Ecole mixte à Tourdun...... 12,699 fr. 35

MAIRIE DE LA GARDE (Var) — Perce ment du tunnel de la Crue..... 90,000 fr.

— 45 AOUT —

MAIRIE DE ST-CHABRAIS (Creuse). —

Travaux divers (2 lots)....... 3,400 fr.

MAIRIE DE TREMILLY (Haute-Marne).

— Travaux communaux (3 lots).

MAIRIE DE SAULON-LA-RUE (Côte-d'Or). - Construction d'un cime-

- 16 AOUT PREFECTURE DE LA NIEVRE. - Ecole
de garçons à Saint-Benin-d'Azy. 39,536 fr. 87

— 16 AOUT — MAIRIE DE LORRIS (Loiret). — Construction d'une école de filles (6 lots). 52,500 fr. »

PREFECTURE DE LA COTE D'OR. —
Travaux communaux (3 lots),... 12,669 fr. 40

PREFECTURE DE L'EURE. — Restauration de l'église de Vernon...... 7,348 fr. 72

— 22 AOUT —
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. —
Amélioration du canal du Centre. 37,000 fr. »

MAIRIE D'ILLIERS (Eure-et-Loir). —
Construction d'un abattoir..... 48,134 fr. 81

CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre et-Loire). — Nouveaux aménagements de la station de Neuville-Poitou.. 4,534 fr. 75

— 24 OCTOBRE —
HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS
(Réunion). — Construction d'une canalisation
et d'une distribution d'eau..... 837,358 fr. 47

PROCHAINEMENT
PREFECTURE D'ALGER. — Concession
pour 20 années de l'exploitation ds 2 formes de
radoub au port d'Alger.

MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction de trois bureaux d'octroi...... 47,000 fr. »

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

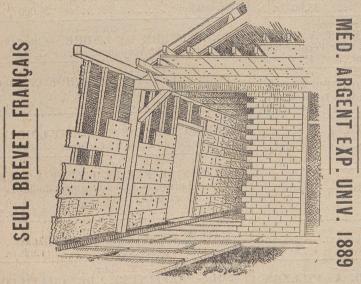
PRIX MODÉRÉS.



boulevard de Vaugirard.

APPLICATIONS ARTISTIQUES ET INDUSTRIELLES

PULVÉRISATION DU LIEGE



Briques et carreaux pour cloisons intérieures, combles d'ateliers, de nansardes, hourdis de planchers, revêtements de machines, chaudières, éservoirs, caves, glacières, celliers, et tous autres locaux qui doivent être préservés de la chaleur, du froid, du bruit ou de la trépidation.

Ciment plastique hydrofuge à base de liège, pour moulages en tous genres artistiques et industriels; légèreté, finesse, solidité, pour panteaux décoratifs en toutes dimensions, obtenus sans gauchissement ni etraits pour salles à manger, vestibules, billards, etc.

Betons isolateurs et calorifuges pour revêtements de murs et de dianchers. Extrêmement légers, imputrescibles et ininflammables. Ces bétons ont d'une application facile et pratique.

demande

sur

tarif

np

Envoi

Reproduction de fa intérieurs d'après

Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins Photogravure typographique Photolithogrephie

31, Rue de Fleurus

Chevalier Légion d'honneur. Néd. Argent. Néd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, PARIS

TÉLÉPHONE

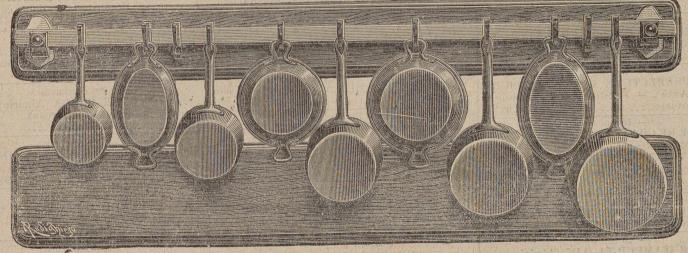


#### CUISINES POUR

Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une Tringle fixée sur des Supports et sur laquelle coulissent des Crochets mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encorele désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient. Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la solidité, la commodité et l'aspect décoratif qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION



Ce système s'applique également avec avantages pour les Porte-Manteaux, Vitrines, Étalages, Galeries de tableaux, Expositions, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

42, rue Servan, la rue du Chemin-Vert)

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosafque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉATRES.

MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE

en marbre pour pavements

«ÉD.D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univMÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889

Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes

Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

FACCHINA 47, rue Cardinet,
PARIS



# FRANÇOIS COIGNET & C"

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS BÉSGDG CARRELAGES

Striés pour cours et passages dits mosaïques en ciments colorés en mosaiques de granits et de marbres

# MOSAIQUES COIGNET B'SGDG

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc. MOSAIQUES DÉCORATIVES EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris. USINES A ASNIÈRES (SEINE)

# INSTALLATIONS D'ECURIES SELLERIES - VACHERIES ETC

Maison MUSGRAVE & Co, limited PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expe

MEDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

िष्क प्रस्तात प्रकोट पान्ड वार्यव्योक्त स्था व्यायावीयाः व स्थापनाचेत्रम् वेद्यान्त पान्ड स्थापिक व स्थापना tions à Paris

CATAL PEUES et devis france sur demande

MUSGRAVE ET C', LIMITED 74.33%. — 340, cae de Bivoli. — 74.33?

# CARREAUX MOSAIQUES ET PAVES

EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A SEQUENTIN (AISNE) Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à piele d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

VITRAUX DE TOUS STYLES

J. B. PIVAIN & G. PERRINEL

B. PIVAIN, SUCCESSEUR

PEINTURE SUR VERRE

VITRERIE ANCIENNE DÉCORATION SOUS VERRE RESTAURATION DE VITRAUX

SPECIALITÉ D'EMAUX POUR MEUBLES 186, Boulevard Voltaire. PARIS

# PAUL

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

ENTREPRENEUR DE LA

Ville de Paris, de l'Etat Assistance publique.

# SERRUBERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g. Rampes en ter, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLEPHONE

ORGANISATION GENERALE DE BLANCHISSERIES LAVOIRS et BAINS

CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE

PIET

INGÉNIEURS CONSRUCTEURS

Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C'e Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.

BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE 33, rue Chabrol, 33. — Paris.



Ш <

PROJETS: DEVIS: PLANS: INSTALLATIONS

Exposition Universelle. — Paris 1889 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

ECLAIRAGE TO DES ATELIERS MAGASINS

ELECTRICIE

DES CHANTIERS TRAVAUX PUBLICS

Installations NDUSTRIELLES

Installations PROVISOIRES

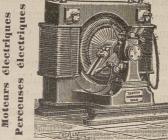
DYNAMOS

COMPOUND

Réglant automatiquement leur débit. TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS

MOTEURS A VAPEUR PILON

à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.



Transmission de

DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

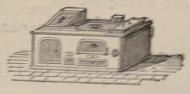
66E SOCIAL :

• Ste-Cécile,
PARIS.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
DALLES PAVÉS ET MOULAGES

FOURNEAUX - ROTISSERIES LAVERIES

Maisons et Châteaux Hôtels et Restaurants Hospices. - Collèges



22, Rue Bertrand, 22 PARIS

Envoi Franco de Catalogues

### SOMMAIRE:

TEXTE. - Lettre d'Angleterre à « la Construction Moderne ». - Ruskin et l'architecture contemporaine en Angleteterre. — La lampe de Mémoire et de l'Obéissance.

Concours pour la nouvelle caserne des Célestins.

Fontaine de la Fédération à Toulon.

Hôtel, rue Le Verrier, à Paris.

Lettre d'Italie à « la Construction Moderne ». Consultations juridiques.

Étude sur les ouvrages d'art du service vicinal, L'éclairage artificiel à l'Exposition universelle de 4889.

Consultations techniques.

Concours, - Dossier des concours, - Nominations, - Nouvelles

DESSINS. - Frontispice. Composition de M. Vignat, archi-

Fontaine de la Fédération à Toulon.

Saint-Marc à Venise. - Au XIIe siècle, fragment. -

Façade, d'après une vieille gravure. — Fondations.

Pont de Painfaut de 32 mètres d'ouverture. Demi-élévation. — Demi-coupe longitudinale. — Coupe transversale. — Cintre. — Coupe du cintre.

Consultations juridiques, un croquis.

Consultations techniques, un croquis,

L'éclairage artificiel. - 13 diagrammes de lampe à huile

PLANCHES HORS TEXTE. — Planche 96. Fontaine de la Fédération à Toulon. — Planche 97. Hôtel, rue Leverrier, à

# SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE DE BRUXELLES

La Société d'archéologie de Bruxelles a tenu dimanche dernier son assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. le comte François van der Straten-Pouthoz. Deux architectes français, MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas, avaient répondu à l'invitation spéciale de la jeune et vaillante société bruxelloise et ont tenu l'assemblée sous le charme de leur savante et élo-

Après le vote par acclamations, d'une adresse à S. M. le roi, M. Charles Lucas a dit à l'assemblée combien en France, depuis 1830, les monuments anciens sont sauvegardés avec zèle. De nombreux comités, des sociétés très actives, des hommes éminents, tels que Victor Hugo, de Caumont, Mérimée, Viollet le Duc, etc., se sont occupés sans relâche de sauver de la pioche de nos modernes vandales ou de la truelle des restaurateurs, les monuments d'art des siècles passés. Une loi spéciale a été votée le 30 mars 1887 et a produit déjà d'excellents résultats. M. Lucas a conclu en demandant encore que les éducateurs de l'enfant s'attachent à lui inculquer le respect du monument.

C'est une législation semblable qu'a réclamée pour la Belgique, M. Paul Saintenoy, secrétaire général de la Société, qui, après avoir examiné les quelques prescriptions de nos lois sur la matière, a conclu à leur presque absolue inefficacité. Toutes les sociétés d'archéologie du pays sont, d'ailleurs, d'accord sur ce point, de même que pour réclamer, ainsi que l'a demandé M. de Munck, des soins plus grands afin de recueillir, lors des grands travaux publics, les objets trouvés dans les fouilles.

Une belle conférence de M. Gosset, de Reims, sur les coupoles d'Orient et d'Occident, a clôturé cette séance si réussie. L'éminent architecte français a fait l'histoire complète de ce genre de voûte qui constitue la splendeur de Sainte-Sophie, de Constantinople, et de Saint-Pierre, de Rome, en partant de ses exemples les plus anciens: les coupoles assyriennes. Passant ensuite par les coupoles des Perses, des Grecs de l'époque pédagogique, des Étrusques, des Romains, des Byzantins, des Persans et des Arabes, il est arrivé aux coupoles européennes de l'époque romane et de la Renaissance. Des considérations esthétiques et symboliques très étudiées ont terminé cet exposé si bien fait de l'histoire et de la théorie des coupoles.

### LIBRAIRIE DUJARDIN ET Cie

-6000000

17, RUE BONAPARTE, PARIS.

Recueil des œuvres de J.-A. Meissonnier, peintre, sculpteur, architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy

Contenant un grand nombre de motifs parmi lesquels on

remarque: Chandeliers de sculpture en argent, Ornements rocaille, Chandeliers rocaille, Parties de cadres, Ecritoire de porcelaine, Ciseaux et Pommes de cannes, Traîneau de jardin, Table de cabinet, Table d'appartement, Différents dessins de tabatières, Gardes d'épée d'Or. Surtout de table et Cuvette pour le roy, Terrine, Seau à rafraîchir, Salière et Tabatières, Projet de chandelier à branches pour le roy, Bougeoir, Mouchettes, Girandoles de porcelaine garnies d'or, Miroir de toilette, Ecritoire, Ornements d'église et de nombreux Projets de salons, Cabinets, Portes, Trumeaux de glace, Plafonds, Cadrans, etc.

Un volume in-4° jésus, composé de 118 planches. Exemplaire livré en carton: 60 francs.

L'œuvre de ce maître décorateur se compose de plus de douze cents motifs. Cet artiste est celui qui, avec Oppenord, a le plus contribué à la création du style Louis XV; ses compositions sont de fort bon goût et offrent les types les plus parfaits de cette époque. Son œuvre originale, excessivement rare, atteint un prix très élevé dans les ventes.

Recueil des Œuvres de G.-M. Oppenord, premier architecte de Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume de France.

Contenant deux mille motifs avec fragments de Consoles, Agrafes, Cartels, Trophées, Portes, Autels, Chandeliers, Lutrins, Girandoles, Tombeaux, Fontaines, Cheminées, Lambris de menuiserie, Sculptures sur pierre, sur marbre ou sur bois, Décorations d'appartements, Obélisques, Grilles, Fragments d'architecture pour intérieurs et jardins, Mobiliers d'églises, etc.

Un beau volume in-4° jésus, composé de 120 planches. Exemplaire livré en carton: 60 francs.

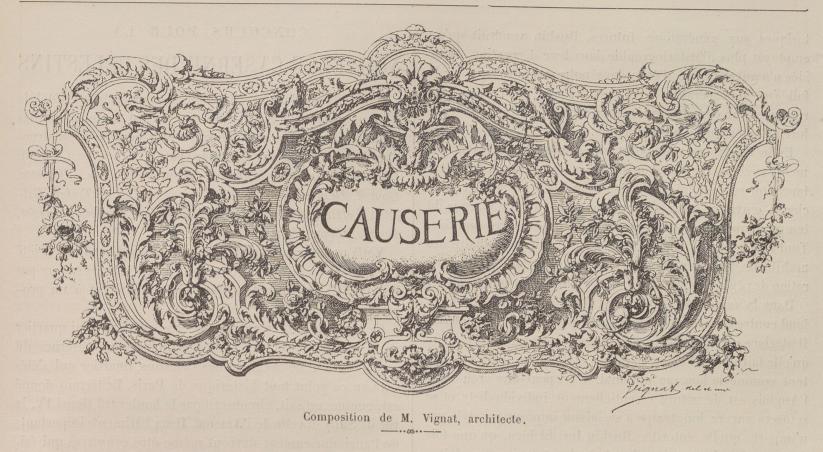
Ce livre peu connu, la rareté insigne des planches qui le composent en étant la cause, est un des plus riches en documents de tous genres sur l'Art décoratif du xviiie siècle; et renferme tout ce que ce siècle a vu produire de plus simple, de plus élégant et de plus majestueux.

#### AVIS

>00000C

Nous recevons fréquemment des communications et des demandes de consultations ne portant ni signatures, ni adresses. Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre, même par la voie du journal, qu'à ceux de nos correspondants qui mentionnent intégralement leur nom et leur adresse.

- 6833



# LETTRE D'ANGLETERRE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

RUSKIN ET L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN ANGLETERRE. — (Voyez page 481.)

J'ai dit, en commençant ce travail, que Ruskin était un prophète, dans ce sens qu'il a exprimé les sentiments, peut-être inconscients, de sa race. Mais parfois il n'exprime que sa propre pensée. Toutes les fois que cela lui arrive, il s'adresse à des sourds, et son influence sur ses concitoyens cesse aussitôt. C'est ce qui est arrivé pour les deux derniers chapitres de son livre: La Lampe de la Mémoire et La Lampe de l'Obéissance.

Dans la Lampe de la Mémoire, il fait ressortir le fait que la valeur principale de nos monuments est due aux souvenirs qui s'y rattachent. C'est pourquoi il veut que nous bâtissions de façon que nos œuvres soient transmises aux générations futures. Il n'en excepte même pas les constructions domestiques. « Il y a, dit-il, une sainteté dans la maison d'un homme de bien, qui ne peut être renouvelée pour chaque habitation qui s'élève sur ses ruines. Un vieillard, après avoir passé une vie heureuse et honorable, s'attristerait à la pensée que sa demeure, avec tout ce quelle contient, sera balayée de la surface de la terre aussitôt que lui-même sera descendu dans la tombe. Quoi! cette maison, témoin de ses honneurs, de ses joies, ses souffrances, qui semble sympathiser avec lui; quoi! tous ces objets qu'il a aimés et soignés, sur lesquels il a mis, pour ainsi dire, son sceau, ne seront-ni aimés, ni vénérés par ses enfants! Quoi! tout en ayant un monument au cimetière, il n'en aura point au foyer domestique; quoi! tout ce qu'il a prisé sera dédaigné, l'endroit où il a trouvé abri et consolation sera traîné dans la poussière. Tout homme de bien craindra un pareil sort, et tout bon fils craindra de faire une pareille insulte à son père. C'est un signe, dit Ruskin, que nous avons conscience que nos vies méritent peu le respect de nos descendants quand nous bâtissons, comme on

le fait à présent, des demeures clinquantes, faites pour durer tout au plus autant que nous-mêmes.»

Nenni! Monsieur Ruskin; en Angleterre, les châteaux de cartes dans lesquels nous sommes forcés de vivre sont tout bonnement un signe que les lois sur la propriété foncière ont donné presque tout le terrain à quelques gros propriétaires, et que les gens doivent se contenter de bâtir sur des terrains loués pour un nombre limité d'années. Vous savez bien que, quoi que nous fassions, nos maisons n'appartiendront ni à nous, ni à nos descendants, mais passeront à la fin du bail entre les mains du propriétaire du terrain. A quoi bon construire solidement, dans ce cas? Pour enrichir ceux qui nous louent le terrain! Tant que de telles lois existent, Monsieur Ruskin, vous prêchez dans le désert. Le peuple s'habitue à la camelotte chez lui, et il l'applique aussi, par pure routine, à ses monuments publics. Changez les lois et peut-être trouverez-vous des auditeurs attentifs. Je dis peut-être, car en Amérique où les lois favorisent l'acquisition du terrain, on a des demeures encore plus éphémères qu'en Angleterre. Je me rappelle que, il y a quelques années, je montrais une belle maison construite en pierre de taille à un Américain, et lui dis : voici une maison qui fut bâtie avant la fondation des Etats-Unis. « Dieu me préserve d'avoir une maison comme cela, me répliqua-t-il, je ne voudrais pas avoir à m'accommoder des arrangements qui suffisaient à mes ancêtres. Pour moi il me faut une maison battant neuve, avec tous les derniers perfectionnements, et au bout de vingt ans, si elle est devenue démodée, je l'abattrai et m'en bâtirai une autre. » Je n'approuve certes pas ce sentiment de mon Américain, mais je me garderai, pourtant, de le déclarer un gredin pour cela.

Comme nos monuments doivent servir de documents his-

toriques aux générations futures, Ruskin voudrait qu'on employât plus d'historiographie dans leur décoration. Cette idée n'a guère trouvé d'écho dans notre architecture, vu la faiblesse désespérante de nos sculpteurs, et vu aussi les rigueurs d'un climat humide qui a bien vite ruiné toute ciselure à l'extérieur de nos bâtiments.

Enfin Ruskin ne veut point que l'on restaure les monuments anciens, mais seulement qu'on les conserve. Une restauration suivant lui est un mensonge, le sentiment de l'ancienne œuvre ne peut jamais être imité; enfin la marque du temps auquel le monument doit sa poésie est irrestaurable. Tout cela est vrai, mais comme cela ne fait pas l'affaire des architectes, nous poussons fort en sens contraire. La restauration des églises anciennes est un métier très rémunérateur.

Dans la tampe de l'Obéissance, Ruskin fait une charge à fond contre l'anarchie individualiste qui existe en Angleterre. Il déclare qu'une saine architecture n'est possible que lorsqu'elle fait école, lorsque le même style règne dans un pays tout comme le langage national. C'est peut-être vrai, mais l'Anglais est de nature essentiellement individualiste et se refusera encore longtemps à se laisser imposer un style par n'importe quelle autorité. Ruskin lui dit bien, qu'une fois débarrassé de la question du choix du style, il sera réellement beaucoup plus libre; car il pourra concentrer sa pensée sur la grande question, la composition. A mon avis c'est là peine inutile.

Nous avons maintenant terminé la revue de l'enseignement que donne Ruskin dans son livre intitulé : les Lampes de l'architecture. Nous avons vu qu'il y ramène les principes de l'art à la morale. Que son idée soit vraie ou fausse, elle a cet avantage pour l'Angleterre d'être très populaire, et d'avoir, grâce à cela, mis l'architecture en honneur auprès du public. C'est là un immense service rendu à cet art, car avec l'indifférence publique comment pourrait-il vivre? Par contre, les idées émises par Ruskin ont pu être parfois gênantes pour l'architecte, car le public les lui a imposées. C'est là peut-être le revers de la médaille. L'impulsion venant du public, l'artiste a eu à suivre le courant que lui a donné son maître le client. De là, plus de routine possible. Les triglyphes, les ordres d'architecture, tout cela est un vieux fatras qui a perdu toute autorité, car Ruskin, le grand maître de la gent cliente, s'est déclaré contre eux. On s'est jeté dans le gothique, on s'est jeté dans le Lombard, on s'est précipité jusqu'au cou dans le Vénitien, on a fait de parti pris de l'irrégulier, on s'est gardé de mettre les fenêtres les unes sur les autres, tout cela pour se concilier les disciples fort bien monnayés de M. Ruskin. Ce sont ces effets de l'enseignement de Ruskin que je m'appliquerai à vous montrer par la suite, dans mes correspondances sur notre architecture contemporaine.

Lawrence Harvey,

Membre de l'Institut des architectes Britanniques, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

#### CONCOURS POUR LA

# NOUVELLE CASERNE DES CÉLESTINS

Depuis lundi dernier, 28 juillet, sont exposés, à l'Hôtel de Ville, dans la salle Saint-Jean, qui en est toute pleine, les châssis des vingt-deux projets présentés pour la reconstruction de la caserne des Célestins, par MM. Leclerc (Alfred), Girault, Guignardet, Lebrun, Couturier, Breton, Blavette, Gourdé, Dezermaux, Hermant, Reingard, David, Trélat, Gillot et Portier, Morice et Blondel, Formigé, Gerdolle, Guadet, Bocage, Guyon, Dionis, Durand.

Voilà un concours brillant, non seulement par la notoriété qui s'attache à la plupart des noms précités, mais encore par les qualités remarquables de projets répondant à un programme des plus importants.

Ce n'est pas seulement une caserne, mais un vrai quartier de la garde républicaine, pour remplacer les casernes du quai Bourbon, de la Cité et des Célestins, quartier qui s'élévera en ce point tout historique de Paris. Le terrain donné est, comme on sait, circonscrit par le boulevard Henri IV, la rue de Sully et celle de l'Arsenal. Deux bâtiments importants de l'ancienne caserne devront même être conservés qui faisaient partie de l'ancien et célèbre couvent des Célestins (1).

Sur le boulevard Henri IV s'ouvrira l'entrée principale de la caserne et s'élèveront le pavillon de l'Etat-major et les bâtiment des officiers et sous-officiers. La caserne proprement dite se composera, d'abord, des bâtiments conservés, surtout celui qui borde, actuellement, la rue de Sully. Les chambrées pour le logement des célibataires seront, autant que possible, séparées des logements de ménage et en des bâtiments distincts. Deux cantines, un service d'habillement et d'équipement, une salle de musique et deux salles d'école doivent trouver place dans l'ensemble. L'une des cantines devra avoisiner l'infirmerie des hommes. Ce dernier service, isolé des autres bâtiments, aura une entrée particulière sur l'extérieur. Un réfectoire, un promenoir et un préau couvert feront partie des dépendances de l'infirmerie; une pharmacie, des bains (communs aux malades et aux valides), une chambre de désinfection, etc., compléteront ce service sanitaire.

Quant au service vétérinaire, une infirmerie isolée et réservée aux chevaux malades pourra contenir au moins 22 chevaux; un hangar à opérations, un bassin pédiluve couvert, un abreuvoir, une piste pavée, un magasin à fourrages seront, avec un cabinet pour le vétérinaire et une pharmacie, les dépendances de l'infirmerie vétérinaire. Au surplus, un local d'isolement pour les contagieux sera, encore, ménagé en cette partie de l'établissement.

Les forges de la maréchalerie pourront être placées près de

<sup>(1)</sup> L'église conventuelle des Célestins et le cloître y attenant étaient des curiosités historiques et artistiques qu'on citait autrefois. L'église contenait, comme monuments funèbres élevés à la mémoire de princes et de grands seigneurs (connétable Anne de Montmorency, duc d'Orléans et Valentine de Milan, Henri II et Catherine de Médicis, François II et Charles IX, amiral Chabot, duc de Rohan-Chabot, comte de Brissac, ducs de Longueville), les œuvres d'artistes tels que Germain Pilon, Barthélemy, Jean Cousin, Michel Anguier, etc. (Pig. de la Forcs; ; Grrm. Brice). La pyramide ou « l'obélisque » du duc de Longueville, œuvre d'un Anguier, est, aujourd'hui, au musée de sculpture française du Louvre,

l'infirmerie, mais en dehors, quoiqu'en communication avec le hangar des opérations.

Un manège de 50 mètres sur 25 mètres sera pourvu de tribunes.

Une salle d'escrime sera accompagnée d'un vestiaire et d'une salle de douches.

Le service de l'armurier comprendra : magasin et salle de réception des armes, ateliers de réparations, de bronzage, etc.

Des écuries particulières pour le service du colonel, des officiers supérieurs et de ceux de l'état-major, ainsi que des remises, seront placées dans une cour spéciale indépendante de la grande cour.

Deux salles de police seront installées à proximité du corps de garde qui, pourvu d'un violon, d'un logement de casernier et d'un bureau, sera placé près de l'entrée principale de la caserne.

Enfin seront prévus : des magasins à fourrages, isolés des bâtiments et compartis par escadron, une cour des fumiers, des urinoirs et water-closets en divers points, des abreuvoirs et un bassin pédiluve banal, et deux lavoirs couverts.

De cet extrait sommaire d'un programme technique qui ne contient pas moins de 16 pages, sans compter les tableaux d'effectifs à loger et les conditions du concours — documents fournis à part dudit programme — on peut déduire la raideur du concours en question.

« Style sobre et sévère » pour l'architecture des pavillons en bordure sur le boulevard (état-major et officiers), dont la destination doit s'accuser par un contraste avec les habitations civiles avoisinant la caserne; solidité, hygiène et économie recommandées pour les autres bâtiments; préoccupation de symétrie et d'uniformité de matériaux mise au second rang, pour la conservation indispensable des deux bâtiments importants de l'ancienne caserne (1); fer et briques recommandés comme éléments de structure du manège, des ateliers, des magasins et autres bâtiments du même genre (les bâtiments pour le logement des hommes et des chevaux devant être construits en grosse maçonnerie); isolement des divers bâtiments et combinaison de leurs hauteurs respectives, pour la libre circulation de l'air : ces dernières indications générales, données à titre de simples renseignements, complétaient fort bien le programme; et, généralement, il en a été tenu bon compte par les concurrents.

La dépense n'était point fixée.

Les devis estimatifs des concurrents varient, dit-on, par suite de cette liberté que nous trouvons fort rationnelle (2) de 2 à 7 millions.

Inutile de dire que la plupart des concurrents se sont con-

formés aux indications du programme touchant la situation des pavillons d'état-major et d'officiers en bordure sur le boulevard, ainsi qu'en ce qui concerne la conservation des bâtiments existant sur la rue de Sully et en retour sur la cour actuelle de la caserne. Quant au caractère des façades sur le boulevard, il varie suivant la dépense en argent et en talent que chacun a cru devoir attribuer à cette seule partie décorative du projet.

Mais il est un point important, suivant nous, et sur lequel le programme n'affirmait peut-être pas assez les préférences administratives : c'est la disposition des écuries qu'on pouvait isoler en des bâtiments spéciaux, ou surmonter de logements — les magasins à fourrages devaient être isolés, pour prévoir les dangers d'incendie. Il était dit, seulement, qu'en cas de superposition de locaux, les écuries seraient recouvertes de « planchers hauts composés de petites voûtes en fer et briques, de manière à intercepter toute mauvaise odeur ». Or si l'odeur des écuries est « mauvaise » ce ne peut être que pour les gens. Et ceux-ci. en ce cas, ne devront point ouvrir leurs fenêtres percées au-dessus de celles des écuries.

Il y avait, sur ce point là, à choisir entre deux partis : les écuries toutes seules en des bâtiments spéciaux, ou les écuries installées au rez-de-chaussée des bâtiments de caserne où sont logés les hommes, célibataires ou mariés. Les hygiénistes, médecins et vétérinaires, réclament la séparation des logements pour les hommes et les animaux.

La ventilation des écuries, condition essentielle de l'hygiène ne s'effectue très bien *et sans courant d'air* que *par en* haut. Cela ne s'accommode guère avec l'entassement d'étages à logements humains au-dessus de l'écurie à ventiler.

Pourtant la majorité des projets de caserne présente, par raison d'économie de surface à laisser libre, la superposition des logements aux écuries : dispositions existant, d'ailleurs, dans les bâtiments à conserver de l'ancienne caserne.

Ceux-là qui ont voulu isoler les écuries des logements ont trouvé certaines difficultés à garder des cours spacieuses, entre chaque groupe de bâtiments. Mais l'air circule au-dessus des combles parallèles et peu élevés des écuries dont l'éclairage et la ventilation peuvent, comme en des ateliers industriels, comme aux écuries des Omnibus de Paris, se faire par les combles. Et ces vides restant au-dessus des bâtiments d'écuries remplacent avantageusement, pour l'aération des logements d'hommes, des cours ou des ruelles multipliées entre des bâtiments trop élevés.

Nous donnerons, en un prochain article, en même temps que le résultat du jugement, les remarques essentielles que comporte l'examen des projets, la plupart fort remarquables, présentés à ce concours.

E. RIVOALEN.

# FONTAINE DE LA FÉDÉRATION

A TOULON. — PLANCHE 96.

Lors du récent voyage du président de la République dans le Midi, la ville de Toulon a profité du passage de M. Carnot

<sup>(1)</sup> Ici, une sage économie se trouvera d'accord avec le respectable souci de conservation que nombre de gens sensés professent pour les vieux restes du vieux Paris.

<sup>(2)</sup> On sait qu'une somme fixe lie les mains au jury d'un concours: Un projet excellent, et dont on pourrait tirer parti par une réduction de luxe ou d'importance, peut être éliminé du premier coup, si un devis exact, consciencieusement produit, dépasse les conditions budgétaires. Et si le devis est fictif, ce qui arrive parfois, un contrôle rigoureux conduit les juges à la même élimination préalable d'une œuvre de mérite. Le but du concours n'est pas d'avoir un devis que tout le monde peut produire, mais de provoquer une ou plusieurs idées dont on peut — en les récompensant — tirer bon parti pour la réalisation du projet.

pour inaugurer en sa présence la nouvelle fontaine monumentale que reproduisent nos gravures.

Cette œuvre, d'un très bel effet décoratif, est due à M. Gaudensi Allar pour la partie architecturale, et à M. André Allar, son frère, pour la statuaire.

Le titre exact de cette fontaine est : Monument du centenaire de la Révolution française, élevé par la fédération républicaine du Var, sur la place de la Liberté. Cet édifice coûte environ 60,000 francs.

Les entrepreneurs ont été MM. Léon Vinet et B. Genin. Les travaux ont duré environ dix-huit mois.

# HOTEL, RUE LE VERRIER A PARIS

PLANCHE 97

La rue nouvellement percée entre les rues d'Assas et Notre-Dame-des-Champs est presque entièrement bordée de petits hôtels destinés principalement aux artistes, peintres, sculpteurs et architectes, qui habitent en nombre cette partie de la rive gauche.

Notre planche reproduit le petit hôtel que notre confrère, M. Tassu, s'est construit rue Le Verrier. La construction, de petites dimensions, est élégante et confortable. Notre gravure est un fac-simile, par la photogravure, des dessins de l'auteur.

### LETTRE D'ITALIE

A LA CONSTRUCTION MODERNE

A TRAVERS LES RESTAURATIONS DE LA BASILIQUE DE SAINT-MARC A VENISE. — LE PASSÉ ET LE PRÉSENT.

(Voyez page 493.)

Mais avant de vous parler particulièrement de ces restaurations, je crois nécessaire de vous signaler, suivant un rapport officiel, l'usage exclusif qu'on a fait à Saint-Marc du ciment Portland de Perlmoos pour tous les travaux en maconnerie qui demandent une prise prompte et solide. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la propriété de ce ciment ne consiste pas seulement dans la rapidité avec laquelle il fait sa prise, ni même dans sa dureté, mais bien dans son inaltérabilité et sa durée après la prise, à cause de son manque de magnésie. Ce ciment, donc, fut appliqué à Saint-Marc avec succès, dans l'ajustement des marbres et des colonnes. Une autre application à signaler est celle du procédé Kessler dans l'ajustement des marbres anciens de nature calcaire, décomposés par l'action atmosphérique. A cause de cette action et, en particulier, des alternatives de dilatation et de contraction causées par les variations atmosphériques, les marbres calcaires saccharoïde comme le Grec, le Carrare, le Laas, deviennent avec les siècles d'une extrême friabilité dès qu'ils sont fort exposés. L'usage de silicates connus en commerce sous le nom de « verre soluble » donna à Saint-Marc des résultats absolument négatifs. M. Saccardo appliqua avec succès, au contraire, les fluosilicates selon le procès Kessler, très favorablement connu par ses effets remarquables pour le durcissement des pierres calcaires; et ses marbres, bien que décomposés et ramollis, redevinrent aussi rigides qu'ils étaient lors de leur sortie de la carrière.

Je vous disais, tout à l'heure, que les travaux de restauration à Saint-Marc se sont étendus un peu partout dans cette dernière dizaine d'années; mais, naturellement, ils n'ont pas partout cet intérêt artistique ou constructif qui peut me donner une raison sérieuse de vous en écrire. Je me bornerai donc à vous signaler les travaux les plus remarquables.

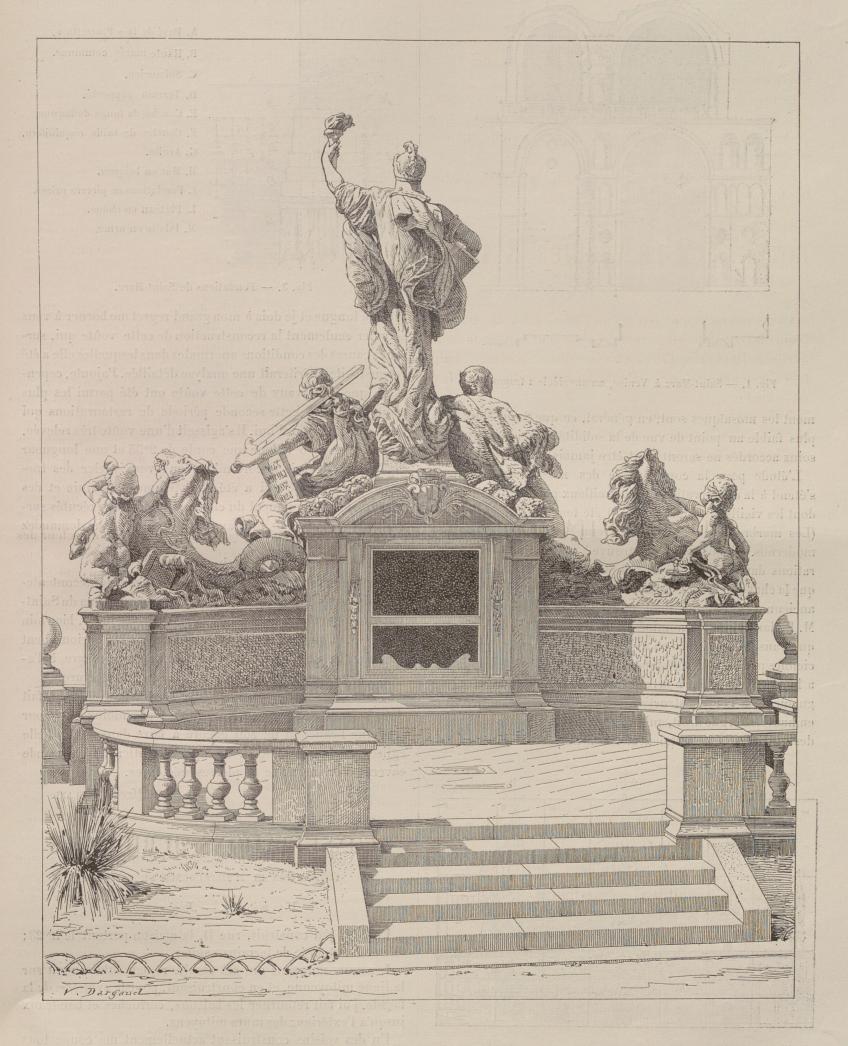
La façade principale de la basilique était donc tout à fait en désordre, comme l'étaient les côtés du temple qui représentent le passé dans l'œuvre générale des restaurations de Saint-Marc. Dans la grande façade, la partie plus endommagée était celle de droite, avec les deux arcs jusqu'à la loge. La restauration de la partie droite de cette façade amena la découverte d'une façade complètement en brique, avec des niches, ainsi que j'ai l'honneur de vous le montrer par ce dessin de l'extérieur de Saint-Marc, tel qu'il était avant les fastes orientaux du xiie siècle. Vous savez, en effet, que les façades de l'église d'aujourd'hui, hormis les parties qui ont été ajoutées dans un temps plus moderne, doivent être rapportées à l'âge de Dominique Michiel et des conquêtes de Tiro, de Pierre Polano, de Dominique Morosini et de Henri Dandolo, le triomphateur de Constantinople. De la sorte le Saint-Marc d'aujourd'hui ne va pas au delà du Mille deux cents sur les ailes du temps.

Pour les travaux de la façade principale, le directeur des travaux dut, d'abord, fortifier les fondations qui ne semblèrent point si fragiles qu'on le disait (on disait que Saint-Marc avait des fondations presque de fange), et comme vous pouvez vous en persuader par mon dessin d'après les études de M. Saccardo. Dans cette façade la partie qui excita particulièrement l'intérêt des studieux fut la restitution originaire du splendide pavillon, dans l'extrémité sud, qui, altéré par les travaux achevés en 1875, fut réintégré dans ses formes primitives con amore.

Sur la façade sud on chercha aussi à apporter quelques remèdes, à commencer par la réintégration du rétable de la chapelle Zeno, jusqu'au nettoyage des marbres, qui avant 1878, était exécuté fort imparfaitement. Des restaurations assez remarquables ont été apportées à l'atrium qui, en 1884, eut à souffrir de mouvements très graves qui obligèrent à des travaux organiques pour en assurer la stabilité. A cette occasion il fut prouvé, d'une manière définitive, que l'atrium de Saint-Marc a été construit bien postérieurement à la première église ainsi que, auparavant, on l'avait déjà soupçonné.

Et les mosaïques?

Je dois vous dire, à propos de mosaïques — dont l'intérêt à Saint-Marc est essentiel puisqu'elles recouvrent environ 4,000 mètres cubes de surface — je dois vous dire que si, dans le passé, les mosaïques anciennes de Saint-Marc étaient l'objet de l'indifférence des vieux restaurateurs (il faut faire exception pour M. Pellanda qui le premier chercha à sauver les mosaïques de Saint-Marc), à présent aucun petit morceau de mosaïque n'est dispersé ni détruit. Malheureuse-



Fontaine de la Fédération, à Toulon. — Architecte : M. G. Allar.

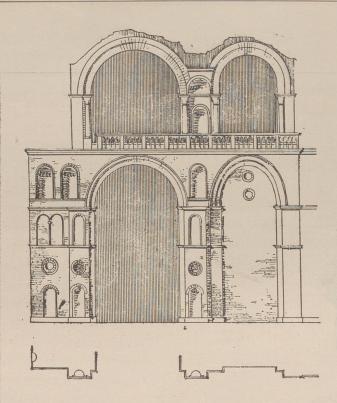


Fig. 1. — Saint-Marc à Venise, au xue siècle : fragment.

ment les mosaïques sont, en général, ce que Saint-Marc a de plus faible au point de vue de la solidité; — si bien que les soins accordés ne seront peut-être jamais suffisants.

L'étude pour la conservation des mosaïques anciennes s'étend à la conservation du merveilleux pavement tessulaire dont les vieilles restaurations ont été tout à fait licencieuses. (Les marbres anciens y furent remplacés par des marbres modernes.) Et puisque je me trouve à vous parler des restaurations dans l'intérieur du temple, je vous dirai, de même, que la chapelle Zeno a eu sa voûte de nouveau décorée de ses anciennes mosaïques dont nous devons le sauvetage à ce M. Pellanda que j'ai nommé tout à l'heure. Et je dois ajouter que dans le baptistère on avait remplacé les mosaïques anciennes par de modernes mosaïques, et que même le baptistère a bénéficié des idées nouvelles; et je devrais vous parler longuement de la reconstruction de la grande voûte en berceau, en haut de l'orgue droit, qui, extrêmement endommagée, avait des crevasses qui la mettaient en continuel péril. Mais cette lettre

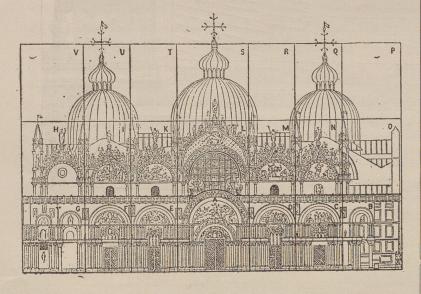
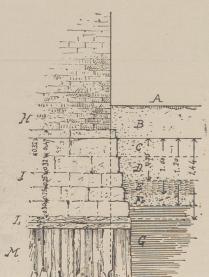


Fig. 2. — La façade de Saint-Marc à Venise, d'après une vieille gravure.



- A. Pavé de la « Piazzetta ».
- B. Haute marée commune.
- C. Sol ancien.
- D. Terrain rapporté.
- E. Couche de fange de lagune.
- F. Couche de sable coquillifère.
- G. Argile.
- H. Mur en briques.
- I. Fondations en pierres grises.
- L. Plateau en chêne.
- M. Pilotis en orme.

Fig. 3. - Fondations de Saint-Marc.

est déjà longue et je dois à mon grand regret me borner à vous signaler seulement la reconstruction de cette voûte qui, surtout à causes des conditions anormales dans lesquelles elle a été reconstruite, mériterait une analyse détaillée. J'ajoute, cependant, que les travaux de cette voûte ont été parmi les plus remarquables de cette seconde période de restaurations qui va de 1878 à aujourd'hui. Il s'agissait d'une voûte très relevée, avec flèche de 5<sup>m</sup>85 sur une corde de 9<sup>m</sup>55 et une longueur de 7<sup>m</sup>50. Je devrais encore m'arrêter à vous parler des travaux de la crypte qui a été complètement assainie et des travaux de renforcement du clocher qui ont été exécutés surtout en 1883, mais — vous avez raison — vous me demandez la conclusion.

La conclusion vous la devinez.

C'est que malgré, les inévitables critiques et le mécontentement des gens difficiles, sur le sujet des restaurations de Saint-Marc, on peut dire que le présent est, heureusement, bien loin du passé; et que, grâce aux idées qui depuis 1878 triomphent à Venise, la « basilique d'or » sera conservée intègre, à l'avenir, dans la splendide originalité de son architecture.

Il faut s'en réjouir; parce que, si beaucoup a été déjà fait dans la basilique de Saint-Marc, il n'est pas moins vrai pour cela que beaucoup ne soit encore à faire dans cette belle église qui faisait l'effet à Théophile Gautier d'une grande caverne d'or incrustée de pierres précieuses.

Alfredo MELANI.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Mur mitoyen. — Jouissance.

En 1889 j'ai construit, rue D, la maison portant le n° 23; elle était entourée de terrains vagues.

Les murs mitoyens ont été établis réglementairement sur la ligne mitoyenne, et en construisant, pour la symétrie de la façade, j'ai fait retourner les balcons, corniches et bandeaux jusqu'à l'extérieur des murs mitoyens.

Un des voisins construisant actuellement me coupe tous les balcons et corniches pour prendre les 0<sup>m</sup>25 de mitoyenneté.

A titre d'abonné à votre journal, je vous prierai de bien vouloir me faire savoir à qui doivent incomber ces réparations.

Réponse. — Le mur mitoyen est une propriété commune et indivise, mais la jouissance n'en est pas indivise. Chacun des propriétaires profite du mur de son côté dans les termes de la loi. Quant à la tête du mur, à moins de règlements contraires, chacun des voisins peut en profiter jusqu'à l'axe, mais pas au delà. En établissant des balcons jusqu'au parement extérieur du mur mitoyen, il y a eu anticipation sur la propriété voisine, et le propriétaire voisin, en conséquence, a le droit de réclamer la réduction des balcons, jusqu'à l'axe du mur mitoyen.

#### Exhaussement. — Jours de souffrance.

Je construis un bâtiment contigu à une propriété voisine. Les deux propriétés étaient auparavant séparées par un mur de clôture de 2<sup>m</sup>60. J'ai dû exhausser ce mur mitoyen. Avant de rien commencer, j'ai prévenu le propriétaire voisin qui m'a envoyé un géomètre pour le représenter, et constater l'état du mur et ses dimensions. J'ai demandé à cette personne si le propriétaire voisin avait l'intention d'acheter la mitoyenneté de l'exhaussement, afin de nous entendre sur le choix et le prix des matériaux. Il m'a déclaré que non.

Dans l'exhaussement, j'ai pratiqué des vues légales, conformément à la loi, ayant la déclaration *verbale* que le voisin ne voulait pas acquérir la mitoyenneté.

Aujourd'hui le propriétaire voisin écrit qu'il se réserve tous ses droits pour acquérir la mitoyenneté et qu'il prévient, eu égard aux jours pratiqués dans l'exhaussement.

Si je ne continue pas les vues légales, je suis persuadé qu'il n'achètera jamais la mitoyenneté de l'exhaussement, et mon propriétaire sera privé de jours dont il aurait besoin dans son bâtiment.

Par quels moyens pourrai-je forcer le propriétaire voisin à me déclarer s'il veut, oui ou non, acquérir la mitoyenneté de l'exhaussement? Peut-il me laisser établir ces vues légales et, dès que j'en aurai fait la dépense, me les faire boucher en achetant la mitoyenneté, bien qu'il m'ait fait dire verbalement qu'il ne voulait pas l'acquérir?

Réponse. — L'acquisition de l'exhaussement est facultative. Le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement peut en acquérir la mitoyenneté, en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté (660, C. civ.).

Cette acquisition peut être faite par le voisin, quand bon lui semble, et la loi ne met aucune restriction à ladite acquisition; celui qui veut profiter des termes de l'article 660 du Code civil n'a pas à justifier du besoin qu'il a de faire l'acquisition de l'exhaussement.

L'exhaussement une fois mitoyen, les jours de souffrance établis conformément aux articles 676 et 677 du Code civil doivent être bouchés, car ces jours, bien qu'autorisés par la loi, ne sont que des jours précaires et c'est pour cela qu'on leur a communément donné le nom de jours de souffrance.

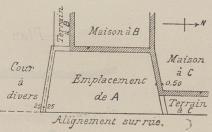
#### Clôture. — Mur séparatif. — Plantation.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner votre avis sur les cas suivants :

1º Mon client A... a-t-il le droit de bâtir son mur sud à cheval sur la ligne de séparation de son terrain et de la cour

appartenant à divers, et doit-il payer ce terrain?

2° Comme il a acquis la mitoyenneté des murs de B... et de C..., peut-il prolonger ces murs? Comme il est indiqué en hachures au croquis ci-



dessus, c'est-à-dire dans toute leur épaisseur, en prenant le terrain nécessaire à ces prolongements chez B... et C...

3º Doit-il payer tout ce terrain ou seulement la moitié?

Réponse. — Un mur ne peut être établi sur la ligne séparative des propriétés qu'autant que ce mur est mitoyen. La cour, appartenant à divers, nous paraît être soumise à l'obligation de la clôture, conformément à l'article 663 du Code civil, si la localité a qualité de ville; quant au terrain de C... et au terrain de B..., si ces propriétés sont en terres vagues, l'article 663 ne leur est pas applicable.

Donc, pour nous résumer, si la cour à divers est soumise à la clôture, le mur séparatif doit être planté sur la ligne séparative et à frais communs. Le mur C... doit être planté sur A... entièrement, si le voisin C... se refuse à fournir la moitié du sol; si ce voisin consent à laisser mettre la moitié sur son sol, convention écrite doit être faite à ce sujet. Il en est de même pour le mur côté de B...

Ajoutons qu'au point de vue administratif, toute agglomération de moins de 2,000 habitants, n'a pas qualité de ville, et que l'article 663 du Code civil relatif à la clôture obligatoire ne concerne que les villes et faubourgs.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence, Henri Ravon, architecte.

# ETUDE SUR LES OUVRAGES D'ART

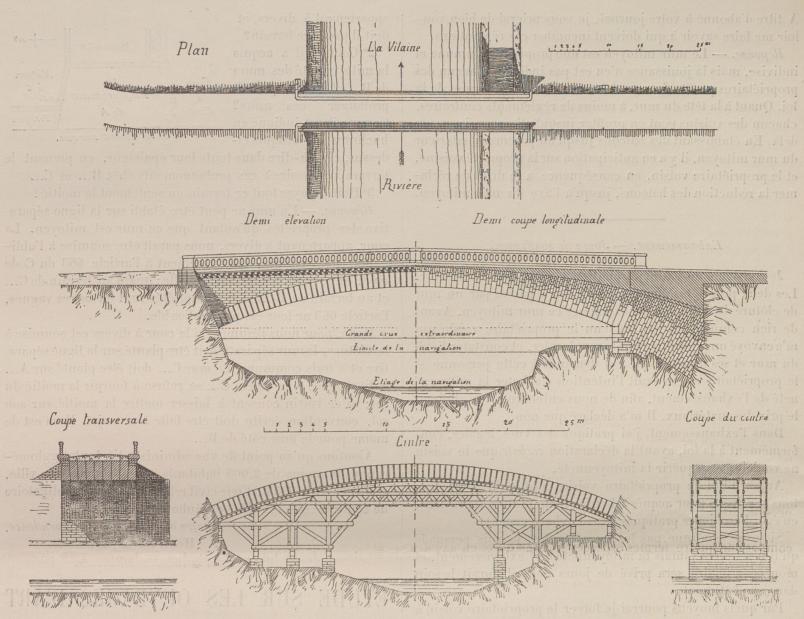
DU SERVICE VICINAL

(Voyez page 450.)

PONT DE PAINFAUT DE 32 MÈTRES D'OUVERTURE

Le pont, dont nous allons nous occuper, traverse la rivière, La Vilaine à Painfaut dans le département de l'Ille-et-Vilaine. Il est entièrement en pierre, et son arche unique a comme forme un arc de cercle dont le développement à l'intrados est de 32<sup>m</sup>846. Les murs de tête présentent un bandeau en pierre detaille composé d'un nombre impair de voussoirs de 0<sup>m</sup>45 de largeur et dont la hauteur uniforme est de 1<sup>m</sup>20. Ce bandeau est surmonté des murs du tympan dont le parement extérieur est en moellons piqués à assises horizontales. Au-dessus du tympan se trouve le garde corps en pierre ou parapet dont la plinthe légèrement en porte-à-saux forme un encorbellement très faible, rendu apparent par des corbeaux contigus. La plinthe et le fût du parapet sont en pierre de taille ainsi que les dés, situés au milieu du pont et aux deux extrémités. Le fût, lui, est ajouré, ce qui lui donne beaucoup de légèreté à l'œil.

L'arche de cet ouvrage d'art donne passage à La Vilaine ainsi qu'au chemin de halage et de contre-halage. Comme l'indique le dessin de la demi-élévation, le chemin de contre-halage ne peut servir que lorsque la rivière ne dépasse pas une hauteur de 0<sup>m</sup>90 au-dessus de l'étiage de la navigation. Le chemin de halage lui, au contraire, a été établi à 0<sup>m</sup>40 au-



dessus de la limite des hautes eaux navigables. Il peut donc servir en toutes circonstances pour la navigation. Le pont a été construit dans d'excellentes conditions, au point de vue du débouché de la rivière en temps de crue, puisque les naissances de l'arc sont à 0,87 au-dessus des plus grandes crues connues.

Du côté du chemin de halage le pont présente une culée qui a un pied-droit vu de 4<sup>m</sup>56 de hauteur. Le côté opposé du pont présente la forme de voûte à culée perdue.

Pour terminer ce qui se rapporte à la vue en élévation de cet ouvrage d'art, nous ferons observer qu'on a eu le soin de perreyer les talus aux abords du pont pour éviter leur corrosion et leur dégradation, ainsi que pour permettre de leur donner une inclinaison plus accentuée.

La demi-coupe longitudinale ainsi que la coupe tranversale permettront à nos lecteurs de se rendre compte des détails de la construction du pont que nous étudions ensemble.

Il n'y a que les voussoirs de tête et ceux du bandeau situé sous l'axe longitudinal de la chaussée qui sont en pierre de taille. Toute la douelle, c'est-à-dire tout le reste des parements de la voûte vus sous l'ouvrage, sont en moellons piqués de 0<sup>m</sup>45 de largeur et présentant alternativement des queues de 0<sup>m</sup>60 et de 0<sup>m</sup>90. Le reste de la voûte est en moellons smillés appareillés dont les joints sont tous normaux à l'intrados ou perpendiculaires à cette direction. Le rouleau de maçonnerie formant la voûte est compris entre deux arcs de

cercle de rayons différents. L'intrados est un arc de cercle de 41<sup>m</sup>60 de rayon et dont le surbaissement de 1/10 est relativement très grand pour un ouvrage de cette ouverture. Mais il faut remarquer que les agents-voyers ne se sont permis cette hardiesse que parce que la voûte entière est composée de matériaux solides et bien appareillés, et non en maçonnerie ordinaire comme cela se fait quelquefois pour des arcs en plein cintre ou des arcs dont le surbaissement est peu considérable. L'intrados est un arc de cercle tracé de telle façon qu'il laisse à la voûte une épaisseur de 1<sup>m</sup>80 à la clef et une de 3<sup>m</sup>20 suivant le joint des naissances. La voûte s'appuie contre une culée également construite en moellons piqués et smillés qui ont été appareillés avec le plus grand soin comme l'indique du reste le dessin ci-dessus. Le terrain étant très solide, on a pu se contenter d'un faible cube de maçonnerie pour la culée, et l'on a transmis au sol la poussée de l'ouvrage aussi bien dans le sens vertical que dans le sens oblique, dans le prolongement de la courbe de pression de la voûte. C'est ce qui a conduit à la direction et à la forme des redans qui ancrent solidement la culée au terrain naturel.

A partir du joint des naissances, l'extrados est continué par une ligne tangente à ce point, et formant le profil supérieur de la culée. Toute cette partie supérieure, l'extrados et son prolongement, est recouvert d'une chape continue qui permet aux eaux intérieures de pénétration qui ont traversé la chaussée, de s'écouler en dehors des maçonneries dans le terrain naturel, ce qui empêche ces eaux de miner à la longue la maçonnerie de la voûte. Pendant que nous parlons de l'écoulement des eaux, disons de suite que le chemin vicinal présente au droit du pont, suivant son profil en long, une pente et une rampe formant un dos d'âne, peu accusé mais suffisant pour permettre l'écoulement des eaux pluviales superficielles et pour les amener aux deux extrémités du pont. La largeur de l'ouvrage entre les parements extérieurs des tympans est de 6<sup>m</sup>06. Dans la traversée de La Vilaine, le chemin vicinal présente entre les parements intérieurs des parapets une largeur de 5<sup>m</sup>80 qui laisse à la circulation une chaussée empierrée de 4<sup>m</sup>80 et deux trottoirs de 0<sup>m</sup>50 de largeur chacun.

La principale difficulté dans l'établissement des ponts d'une certaine portée réside dans le choix de la charpente du cintre. Celui qui est représenté dans les figures ci-contre est bien combiné au point de vue de la réduction de la portée de l'entrait. On a utilisé toutes les parties du terrain situées audessus de l'étiage pour construire des fausses piles en maçonnerie qui ont servi de points d'appui à des poteaux montants qui supportent les fermes du cintre. Contre les deux supports placés vers la rivière sont attachées des contrefiches qui réduisent la portée médiane du cintre à 8m00; portée très petite à côté de l'ouverture de 32<sup>m</sup>00 de la voûte à construire. L'entrait de chaque ferme est formé de deux pièces horizontales parallèles placées à 0<sup>m</sup>48 de distance. Chacune de ces pièces forme une moise entre lesquelles sont prises des pièces de bois croisées en forme de treillis. Les couchis qui sont presque jointifs supportent un platelage également en bois sur lequel on a posé les voussoirs. L'ensemble du cintre est composé de quatre fermes espacées de 1<sup>m</sup>86 d'axe en axe des poteaux montants. Ces fermes ont été contreventées par des pièces horizontales et obliques, ainsi que l'indiquent les figures jointes à notre description. Comme on le voit, on a employé un cintre fixe, ce qui était facile dans notre cas, vu la possibilité de réduire la portée des pièces du cintre par des points d'appuis intermédiaires. Du reste, actuellement, on n'emploie plus guère que des cintres rigides; car ils sont moins sujets à être déformés que les cintres retroussés qui ont été fort usités au siècle dernier. On a aussi bien moins de chance de voir disloquer les maçonneries, soit pendant la construction et le chargement du cintre, soit pendant l'opération délicate de décintrement.

Nous terminons en donnant quelques renseignements sur les dépenses faites pendant l'exécution de cet ouvrage d'art dont les travaux ont duré du 3 avril 1878 au 15 novembre 1879.

Les dépenses faite	SS	SC	nt	ain	SI I	epa	arti	es	:		
Maçonneries										47,270	fr. 43
Chape, pavage, pe	rré	s.								707	89
Parements vus de p	ierr	es	de	tail	lle	et d	le n	noe	el-		
lons										5,441	18
Cintre										11,877	46
Dépenses diverses.			•						•	4,077	82
			T	ota	1.		•		•	69,374	fr. 78

Ce total fait ressortir le prix de revient par mètre d'ouverture libre à 2,160 fr. 00; celui par mètre superficiel en plan à 360 fr. 00, et celui par mètre superficiel en élévation à 240 fr. 00.

(A suivre.) G. Durant.

## L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

#### A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

(Voyez page 479.)

Ainsi que nous le disions dans un précédent article, les procédés d'éclairage non seulement ont augmenté en nombre, mais encore ils se sont pour la plupart grandement perfectionnés, s'ingéniant à se plier à toutes les utilisations possibles.

On a déjà vu, dans ce journal, des dessins détaillés et une étude complète des appareils à gaz qui cependant n'ont pu parvenir, pour les intérieurs au moins, à éliminer l'éclairage d'huile comme ils l'avaient fait pour l'éclairage public. — Ne sait-on pas, en effet, que le pétrole, cette huile minérale, autrefois aussi dépréciée que crainte, est maintenant favorisée par la mode, au point d'être devenue un éclairage fashionable qui a le pas sur tous les autres.

Nous ne parlerons pas de l'éclairage à l'huile végétale dont la carcel est le dernier mot, au point d'être devenue une unité très fixe pour la comparaison des autres modes d'éclairage.

Avant de parler des différentes lampes à pétrole, nous dirons quelques mots des comparaisons photométriques faites à la classe 27.

Les deux principales qualités d'une lampe, en dehors d'une manutention aisée, sont l'économie et la fixité: consommer le moins possible pour une certaine quantité de lumière, et fournir une lumière fixe quoique la quantité d'huile aille constamment en diminuant. Quelques diagrammes de lampes montreront bien ce dont il s'agit. Le fabricant devra lui-même étudier sa lampe, à ce point de vue, de façon à donner à son client les indications nécessaires concernant les moments où la lampe éclairant moins devra être rechargée et sur la quantité de lumière qu'elle peut fournir.

A partir d'un point O, prenons sur une ligne horizontale des longueurs mesurant le temps d'allumage de la lampe; en chacun des points de division, toutes les heures par exemple, on notera la quantité d'huile qu'elle renferme, valeur qu'on portera en ordonnée sur des verticales menées par ces points. On portera à une autre échelle la quantité de lumière fournie obtenue par un photomètre, la carcel étant prise pour unité.

La principale qualité de la lampe est la fixité pendant le plus grand nombre d'heures possible; puis son économie, c'est-à-dire la quantité qu'elle consomme par unité de lumière.

Nous aurons donc à noter sa dépense moyenne horaire, son intensité moyenne horaire, et son *effet utile*, c'est-à-dire le quotient du rapport du premier nombre au second.

Prenons par exemple le diagramme de la lampe de la fig. 1 pendant 8 h. de marche. En abscisses, sur la ligne OA, nous portons les intervalles horaires à l'échelle 7 m/m 5 par intervalle; sur des verticales élevées en chacun de ces points nous portons les quantités d'huile contenues dans la lampe : au moment de l'allumage 2<sup>k</sup>051 (échelle de 25 m/m par kilo), au bout de une heure 1<sup>k</sup>753, au bout de deux heures 1<sup>k</sup>493. etc., et au moment de l'extinction 0<sup>k</sup>138. Enfin dans les intervalles horaires nous inscrivons la quantité d'huile dépensée, 298 gr. dans la première heure, 310 dans la seconde, 265 dans la troisième, etc., etc., 453 dans la dernière; en joignant ces points on obtient une ligne brisée figurant la quantité d'huile con-

Diagrammes représentant l'intensité d'éclairage et la consommation, pour diverses lampes à huile minérale. Dépense moyenne horaire - 240 951 Dép. Moy. horaire. 86. Intens. moy. 1. Dép.moy.horaire = 109 974 Intens. • 2:98 Intensité » Estutile min. = 35.4 max. = 84.8 moy. = 48.7 minima+37.0 maxima+71.5 moyenne:46.0 Fig. 2. Fig 3. 2.97 2.97 Dép.moy.horaire. 126.
Intens:moy. 2. Estatile moy. 44.3 Fig. 4. Fig. 4. Fig. 5. 1.98 Estatile max. = 76.2 moy = 50.4 Dep moy horaire = 50.8 Fig. 8. Fig. 11. Dép. moy. horaire = 59 %5. Intens. = 1°41 Durée de marche = 12 % \_ Esset utile tr.const. 42°8

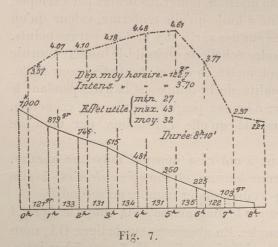
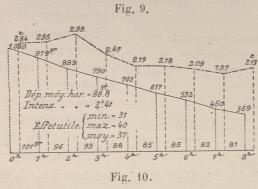
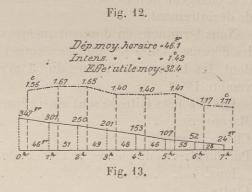


Fig. 6.



F. Fet utile = 36.



tenue dans les lampes. Vingt minutes après l'allumage environ, nous faisons un essai photométrique, et nous constatons que l'intensité est de 8 carcels 27; nous portons ce nombre en ordonnée à l'échelle de 40 m/m par carcel. Nous répétons la même expérience d'heure en heure et marquons chaque fois le point figuratif de son intensité 7 c. 6, vingt minutes après la première heure; 7 c. 02 après la deuxième; 6 c. 10 après la troisième, etc., 2 c. 14 à la huitième; et nous joignons successivement tous ces points figurés dans nos croquis par une

ligne ponctuée (\_\_.\_\_.). Un simple coup d'œil jeté sur ce diagramme nous montre de suite que la lampe qui l'aurait donné, est défectueuse, par suite de son manque de fixité, puisque l'intensité suit la même loi que la décroissance de la quantité d'huile contenue dans la lampe; déjà au bout de cinq heures seulement, l'intensité est diminuée de moitié; son fonctionnement économique est aussi très irrégulier, son maximum étant très éloigné du minimum et de la moyenne. Maximum, 71 gr. 5 par carcel minimum 37 gr. 00 pour une

moyenne de 45 gr. à l'heure. Pour la lampe qui est représentée par le diagramme de la figure 2, nous retrouvons les mêmes inconvénients encore aggravés, pour la fixité comme pour le fonctionnement économique.

Le diagramme 3 est moins mauvais surtout comme économie, et moindre aussi comme fixité.

Les diagrammes 4 et 5 offrent cette particularité que l'intensité augmente au début, mais pour décroître beaucoup trop vite ensuite, plus rapidement même que la quantité d'huile, comme le montre bien la figure 5; on voit, en effet, que la ligne ponctuée se rapproche plus rapidement de OA que la ligne pleine des quantités d'huile.

Les autres diagrammes correspondent à des lampes d'un fonctionnement beaucoup plus normal.

Dans la figure 6, après un décroissement de l'intensité un peu rapide, elle varie très peu pendant les cinq heures suivantes, puis une chute brusque. Pour les six premières heures on a par carcel 32 gr. 7 et une intensité de 3 c. 42, si on prend la moyenne sur 8 heures, quoiqu'il y ait décroissement dans l'intensité, 3 c. 45 de moyenne, la dépense augmente de 34 gr. 6; ceci nous montre que cette lampe a un fonctionnement normal et économique pendant les six premières heures, et qu'à ce moment il est nécessaire de la recharger.

La figure 7 montre un cas particulier très intéressant, l'intensité augmente pendant les cinq premières heures et sans brusquerie ni rapidité. Puis l'intensité diminue rapidement, ce qui montre que la lampe doit être rechargée au bout de ce temps. Les écarts du maximum et du minimum d'effet utile ne sont pas très éloignés de la moyenne 32 grammes par carcel à l'heure.

Le diagramme 8 indique une bonne lampe comme fixité, au moins pendant les premières heures, mais défectueuse comme économie; 50 gr. 4 par carcel. Ces diagrammes, comme les suivants (9, 40, 44, 42, 43), sont l'indice de bonnes lampes, et les indications notées sur chacun des croquis donnent les renseignements immédiats sans que nous nous étendions plus longtemps. On peut noter cependant que ce sont les lampes à faibles intensités qui sont de plus facile réglage, comme le montrent les figures 44, 42 et 43; et leur durée à marche constante est plus longue.

Pour les lampes à grande intensité on voit qu'au bout de cinq à six heures il est en général besoin de les recharger; toutefois la figure 10 nous montre une lampe dont la fixité se maintient au bout de huit heures de marche, malgré une intensité moyenne de deux carcels et demie; le maximum et le minimum d'effet utile sont tous deux très voisins de la moyenne générale 37 grammes d'huile par carcel horaire.

Ch. BAZIN.

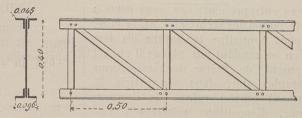
## CONSULTATIONS TECHNIQUES

#### POUTRE A CROISILLONS

Quelle charge uniformément répartie pourrait supporter la poutrelle à croisillons dont ci-joint le croquis ?

La portée est de 8 mètres, les bandes et arcs-boutants sont en fer plat de 0<sup>m</sup>006 d'épaisseur et 0<sup>m</sup>05 de largeur. La hauteur de la poutre est de 0<sup>m</sup>40 et les cornières à ailes égales de 0<sup>m</sup>045 pèsent 4<sup>k</sup> le m. ct.

Réponse. — Le poids des croisillons est par mètre courant de  $2^k$  environ; la poutrelle pèse donc  $18^k$  par m. ct.



Calculons-la d'abord comme poutre à âme pleine; le moment de résistance est  $\frac{I}{n}=0,000041$  ph, p étant le poids

et h la hauteur de la poutre; on a alors  $\frac{I}{n} = 0,000295$ .

Le tableau n° 7 (4) montre immédiatement que pour cette valeur du coefficient de résistance, la poutre peut supporter des poids uniformément répartis de 1,800<sup>k</sup> pour un travail de 6<sup>k</sup>, 2,400<sup>k</sup> pour 8<sup>k</sup>, 3,000<sup>k</sup> pour 10<sup>k</sup>.

Mais la poutre étant à croisillons, il convient de multiplier cette charge par 1, 1 quand on tient compte du poids de croisillons, et 1, 2 quand on n'en tient pas compte (2).

Ce qui donne : 1,980\* environ pour 6\*; 2,680 pour 8\*; 3,300 pour 10\*.

Ch. B.

#### DOSSIER DES CONCOURS

Nous recevons de M. le maire de la ville de Saint-Nazaire la lettre suivante :

Saint-Nazaire, le 24 juillet 1890.

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous bien me faire l'honneur de m'ouvrir les colonnes de la *Construction moderne* pour répondre à la lettre relative au concours du théâtre de Saint-Nazaire, qui a paru dans votre numéro du 19 courant?

Votre correspondant de Bordeaux se plaint que la série de prix et divers renseignements indispensables (composition du terrain notamment) ne sont pas fournis aux concurrents. C'est en partie inexact. Tout le monde peut se procurer le bordereau des prix à appliquer; il suffit d'en faire la demande au secrétaire du Syndicat des entrepreneurs de bâtiments de Saint-Nazaire, ou, sans doute, à n'importe lequel des architectes de la ville.

En ce qui concerne la nature du terrain sur lequel doit s'élever l'édifice, le renseignement pourrait évidemment être aussi puisé aux mêmes sources. D'ailleurs, je crois devoir vous dire qu'à ma connaissance, un certain nombre d'architectes ont préféré venir eux-mêmes sur les lieux faire les études nécessaires que de s'en rapporter à des tiers.

La décision du conseil municipal relative au concours ouvert est très formelle. Elle porte qu'aucune autre indication que le plan du terrain à occuper ne sera donnée aux concurrents; j'ai dû y conformer mon arrêté du 18 févier 1890, et, par suite, ma manière d'agir à l'égard des candidats. Faire autrement serait, à mon avis, sortir de l'impartialité où je dois rester. Ce serait, en outre, engager la responsabilité de l'administration dans des questions d'un ordre manifestement technique, pour lesquelles elles ne possède aucune aptitude.

LE MAIRE.

- Cette lettre dégage pleinement la responsabilité personnelle de M. le maire de Saint-Nazaire, mais non pas celle de l'administration et de la municipalité. -- Comment en effet pouvoir dres er un projet sérieux sur la simple indication du prix de l'édifice et de son emplacement? Si la municipalité ne sait pas ce qu'elle veut, ou ne veut pas le dire, les concurrents le sauront moins encore; et, ainsi qu'un autre abonné que celui de Bordeaux nous le fait observer, on ne saurait concourir sans s'exposer à de graves mécomptes.

Outre la série de prix qu'il faut demander au secrétaire du syn-

<sup>(1)</sup> Résistance des matériaux, P. Planat, p. 128.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 134 à 137.

dicat des entrepreneurs ou sans doute à n'importe lequel des architectes de la ville, on ne peut connaître la nature du terrain qu'en se rendant sur place; il en est probablement de même des indications indispensables que, dans son article 3, le document officiel refuse de donner, telles que, dispositions relatives à l'aménagement du théâtre, nombre de personnes, pompiers, postes de police, logements divers, magasins de décors, cafés ou locaux à louer. L'administration ne peut et ne doit évidemment pas décrire mot à mot l'emplacement des locaux; mais, sans engager sa responsabilité, il est légitime de lui demander quels services elle a l'intention de loger dans un édifice public. Sans ces renseignements nécessaires, il n'y a plus à proprement parler concours entre projets trop différents dans le point de départ pour être comparables.

Ces réclamations nous paraissent d'autant plus justes que le faible crédit accordé exige en somme une grande précision dans le détail. Les municipalités de Valence, de Troyes. d'Epinal ont été plus prodigues en renseignements; le succès que vient d'obtenir le concours de Troyes, celui de Valence-sur-Rhône qui n'a pas réuni moins de 76 concurrents, montrent que les architectes ne ménagent pas leur peine, quand les apparences sont sérieuses.

Tels étaient aussi les programmes très complets, à Paris, de l'école Boule et de la caserne des Célestins, organisés avec la plus grande largesse dans les documents.

Nous avons déjà soumis ces observations par lettre à M. le maire de Saint-Nazaire; la réponse qu'il a bien voulu faire à un de nos abonnés de Bordeaux nous fait un devoir de les rappeler ici.

Le concours coûtent fort cher à ceux qui y prennent part, et l'on doit à tous, primés ou non, un peu de complaisance avant, et quelques remerciements après.

#### CONCOURS

ROYAUME DE ROUMANIE

Construction de deux palais

Le gouvernement roumain met au concours la confection d'un avant-projet pour la construction à Bucarest : 1° d'un palais destiné à la Chambre des députés, et 2° d'un autre palais destiné au Sénat.

Tous les architectes, de toute nationalité, sont admis à concourir.

Chacun des deux avant-projets fera l'objet d'un concours séparé et, pour chacun d'eux, il sera alloué trois prix:

Un premier prix de 15,000 francs; Un deuxième prix de 7,000 francs; Un troisième prix de 3,000 francs.

Le programme et les conditions seront mis à la disposition, à partir du 25 juil-let 1890, de tout architecte qui s'adressera soit à M. le secrétaire du conseil des ministres, à Bucarest, soit à la légation royale de Roumanie, à Paris, avenue Montaigne, de 2 heures à 4 heures.

Le concours sera irrévocablement clos le 15 novembre (n. s.) 1870, à 4 heures de l'après midi.

#### VILLE DE SAINT-DENIS

Le concours du groupe scolaire, à Saint-Denis, est fixé au 4 août à 3 heures de l'après-midi.

#### VILLE DE PAR!S

CASERNE DES CÉLESTINS

Résultals. — Auteur des projets classés dans l'ordre suivant: 1° M. Jacques Hermant; 2° M. Antonin Durand; 3° MM. Joanny Bernard et G. Dezermeaux; 4° M. A. Bocage; 5° M. Formigé; 6° M. Ch. Girault.

#### SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES

L'Union syndicale des architectes français a nommé, le 12 juillet dernier, son comité directeur pour 1890-91. Ce comité comprend vingt-quatre membres pour Paris, Seine et Seine-et-Oise, et douze pour l'ensemble des autres départements.

Association régionale du Sud-Est de la France, — Dans la dernière réunion générale a été complétée la liste des membres d'honneur de cette société.

Société des architectes de l'Aisne. — BUREAU: Président, M. Delmas-Azéma, architecte de la ville de Saint-Quentin; Vice-président, M. P.-E. Besnard, architecte de la ville et de l'arrondissement de Soissons; Secrétaire, M. Joachim Malézieux, architecte à Saint-Quentin; Trésorier-archiviste, M. Albert Malézieux, architecte à Saint-Quentin.

Toutes les communications relatives à la Société devront être envoyées à M. le président ou au secrétaire.

ident ou au secretaire.

### NOMINATIONS

Officier d'académie. -- M. George (Alexandre), architecte à Paris.

# NOUVELLES

Académie des Beaux-Arts. — Les concurrents au prix de Rome (section d'architecture) entrés en loge le 18 mars 1890, en sont sortis le 26 juillet.

L'exposition des projets a lieu du jeudi 31 juillet jusqu'au dimanche 3 août. Le jugement aura lieu le 4 août. Dernier jour d'exposition le 5 août.

De l'ensemble des projets exposés se dégage une excellente impression, si, du moins, on considère ce concours comme un prétexte à pousser à Rome celui d'entre les logistes qui aura prouvé le plus de tempérament; encourager à la persévérance ceux-là qui auront montré le plus d'acquis

Quant à nous, qui n'avons ni à juger ni à préjuger quoi que ce soit, il nous est loisible de signaler les projets les plus remarqués et ceux auxquels iraient nos préférences s'il y avait lieu.

Par exemple, M. Despradelle avec ses qualités brillantes d'imagination et de goût déjà constatées l'an dernier, arrive cette fois avec un vrai monument à la Pucelle, et non une cathédrale comme celles dont ses camarades ont trop développé les dômes à effets a bombants ».

M. Scrtais, très sage, très classique, montre une science d'étude et un goût dans le rendu qui doivent entrer en ligne de compte.

M. Eustache est, lui aussi, dans les forts et les « ayant droits ».

Beaucoup plus nouveau, M. Pontremolia éteint fort heureusement la cathédrale qu'accusait son esquisse pour faire prévaloir un monument à Jeanne d'Arc qui se silhouetterait sur le ciel, indiquant au loin le but du pèlerinage national. Lui seul a compris qu'il fallait un large degré tout droit, laissant monter la foule, turba ruit ou ruunt, qui se précipite, aux jours solennels, à l'ascension de la butte sainte.

Enfin si *M. Louvet* développe fort habilement une pensée élégante avec la science de « planiste » qu'on lui connaît si bien, *M. Pradelle* a produit une œuvre des plus originales, des plus simples, d'une distinction rare, mais qui rappelle trop les mièvreries mondaines des effets de jardins à l'italienne.

Ceci, dit en courant, au sortir d'une première séance, ne peut en rien préjudicier de ce qui revient à notre collaborateur chargé du soin d'étudier plus à fond le concours en question.

Préfecture de la Seine. — Sont nommés membres de la commission administrative des Beaux-Arts pour trois ans à partir du 26 juillet 1890 :

Section de peinture: M. J. P. Laurens; Section de sculpture: M. Dalou; Section d'architecture: M. Bailly; Section comprenant un graveur en médailles, un graveur en taille douce, et un membre hors catégorie: M Liouville.

Grève des parqueteurs. — La chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie et parquets du département de la Seine, envue de faire cesser tout désaccord avec les ouvriers parqueteurs, a décidé de rendre uniforme le taux de 8 0/0 de rabais sur les prix du tarif ouvrier de 1881, tel qu'il est appliqué actuellement.

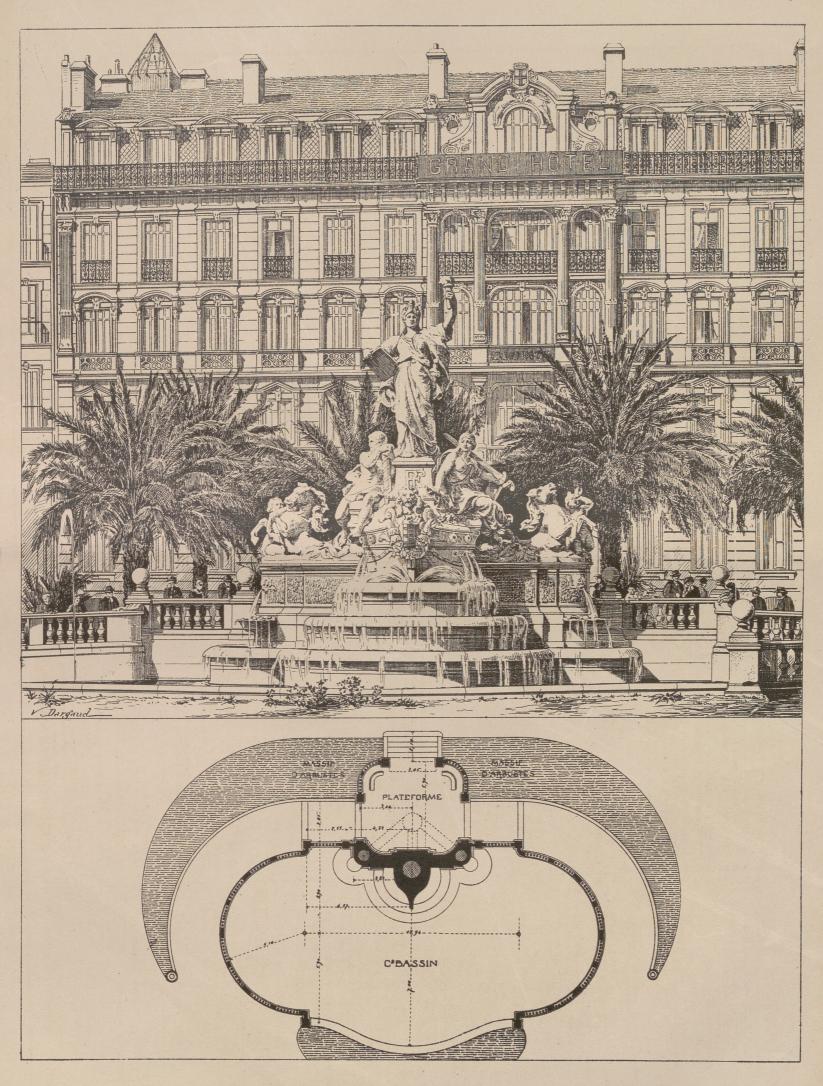
Le taux du rabais fait actuellement sur le tarif de 1881 étant d'environ 150/0, c'est donc une augmentation de 70/0 sur les prix actuels que proposent les entrepreneurs.

Les ouvriers parqueteurs refusent d'accepter les propositions de MM. les entrepreneurs, parce que le tarif de 1881, tel qu'il est appliqué actuellement, est un tarif démembré. On ne nous paye plus, disentils aujourd'hui, les détails : frises d'encadrement, bordures, etc., ce qui constitue, sur le tarif intégral de 1881, un rabais d'au moins 15 0/0; avec les 15 0/0 de rabais actuellement imposés sur les prix de ce tarif démembré, le rabais total que nous subissons est donc de 30 0/0. MM. les entrepreneurs nous proposent d'abaisser le taux du rabais, sur le tarif tel qu'il est appliqué, à 8 0/0. C'est donc une réduction de 22 0/0 sur le tarif intégral.

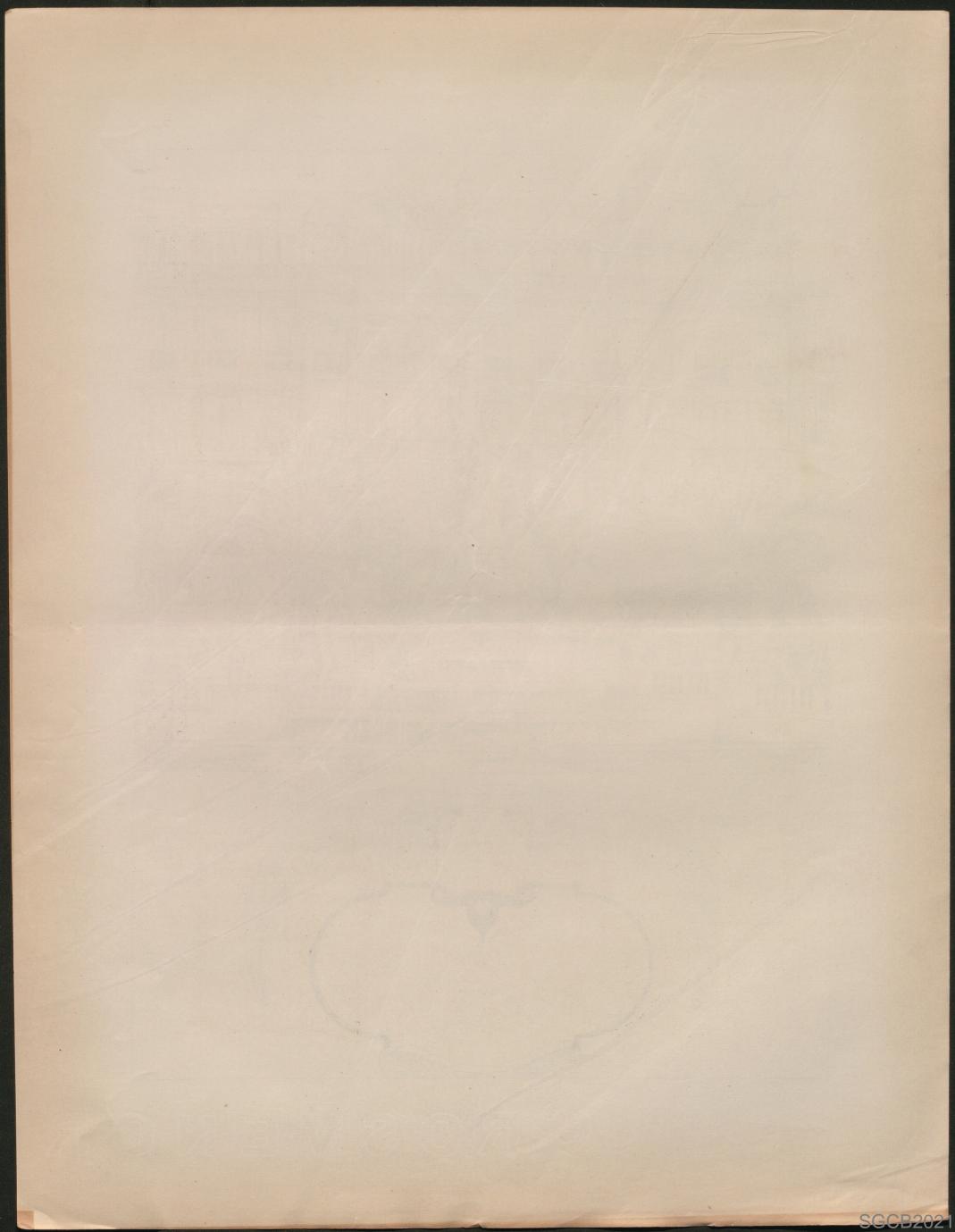
Trente-quatre entrepreneurs auraient, dit-on, déjà acceptées, les conditions des ouvriers, c'est-à-dire l'application intégral du tarif de 1881 et payement des détails.

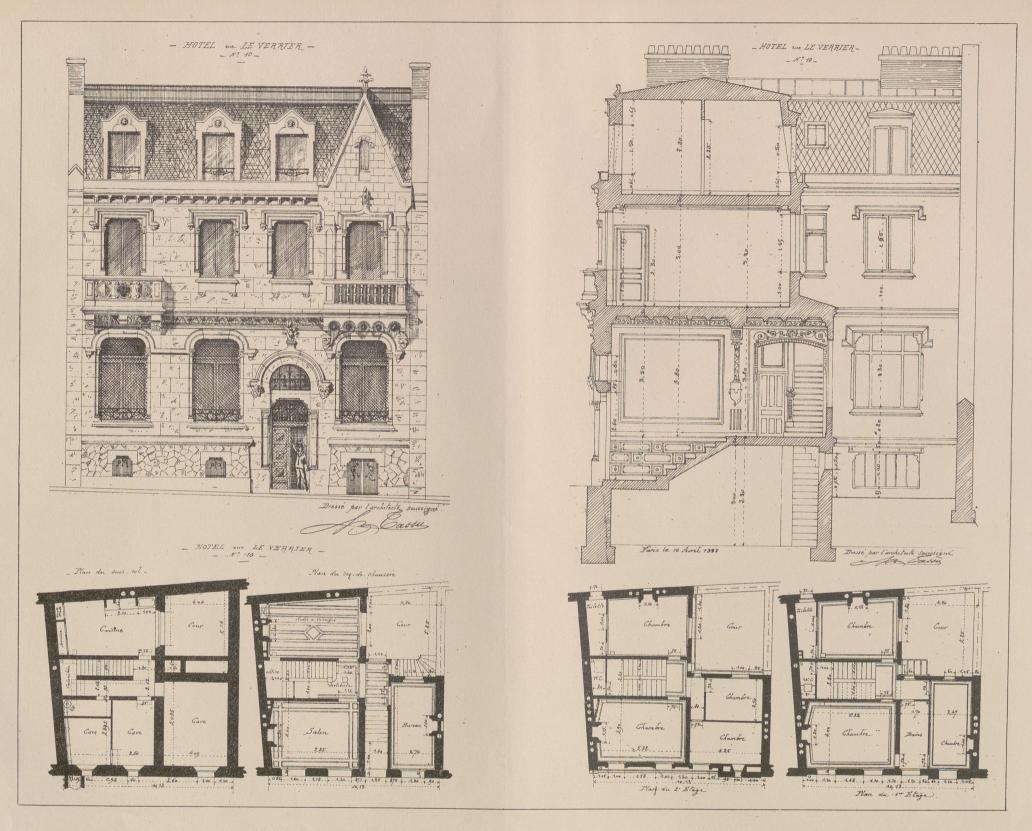
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. - IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17. RUE CASSETTE.



FONTAINE DE LA FÉDÉRATION, A TOULON, PAR M.M. ALLAR FRÈRES





HOTEL PRIVE A PARIS\_ ARCHITECTE M. TASSU

SGCB2021

Ai jo'ne continue que i es qu'il n'achètera jamais la miles nem quant dans son per esert.

# PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Gote officielle rédigée par les Gourtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 19 au 28 juillet 1890

SUCRES		N° \$ ROUX, BASE 880 ROUX ACQUITTES DES SUCRES			RAFFINÉS				
	BLANCE N° 3 los 100 k. nets				INDIGÈNES A PARIS	BONNE SORTE   I		BELLE S	
Lundi 21 juillet Mardi 22 Mercredi 23 Jeudi 24 Vendredi 25 Samedi, Cote moyenne de la semaine	36	33 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	85 75 85 75 85 75		57 236 56.563 55.713 53.577 53.482 52.794	103 104 104 104 104 104	••	104 105 105 105 105 105	•••
HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	BRUTH TOUS PUTS les 400 k.		TOUS FUTS	201	PRITS FINS Ire qualité, 90° logé, ent. Par 1890	S, COTE	official	DR 1	ock PARIS pes
Lundi 24 juillet . Mardi 22 — . Mercredi. 23 — . Jeudi 24 — . Vendredi. 25 — . Samedi. 26 — .	67 23 67 66 59 67 25 67 50 67	77 25 77 76 50 77 25 76 50 77	56 · · 56 · · 56 · · 56 · · 56 · · 56 · · 56 · · 56 · · 56 · · · 56 · · · 56 · · · 56 · · · ·	· 101	ndi 24 juill rdi 22 — ercredi. 23 — udi 24 — ndredi. 25 — medi 26 —	et 36 2 36 2 36 36 36 3 7 35 7	5	13 13 13	. 525 . 450 . 475 . 400 . 375 . 325
COURS DES MÉTA		Ach. Ve	end. FARI	NE	S (Cours des 1	2 marq	ues à	159 kil.	bruts
Paris, le 28 j			. c.		1890	18	889	18	88
Piastres mexicaines. Souverains anglais Banknotes Aigles des États-Unis. Guillaume (20 marks) Impériales (Russie) Couronnes de Suède. Duc. d'Autr. k. 3,388 Piastres Lires italiennes.	9 à 4,000/4000, p	erte	Mardi Mercr Mercr Vendu Same  24 60 20 60 Suif (Suif for name Acide No. 20 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60	boud boud ces	SUIFS (Pricherle de Paris) 44* enfûté, d ari lue de sapoi arique de distilis idque de sapon de distilis	5 53 25 50 53 75 5 75 x aux 1 43° 1/2 e toutes infication infi	54 . 100 kil	5 53 75 53 75 53 75 54 25 08.)	à
Anglals Allemands Autrichiens		1 23	Glycer	ine	JX — 26 juil	ponincat	Cours de la sem.	. 99	de la corres.
Belges 3 0/00.		3 0/00	A L'A	CQUI	rrk, les 100 kil	os.	Cou	de 1899	de 1888
Américains Italiens Suisses  Le comptoir ainsi qu'il suit  Vieux Paris Boltes montres Or plein Or creux Jaseron  Vieux Paris Coq Nouveau 2° Tilre Platine Lingots d'or Lingots d'arger		5 40 4/2 0/0 4/2 0/0 SMAND ach s précieuse 	nète s: Cuiv les Etair Étair Plom	eres re C ord re er  B 100 Bar Bill De Au An liv	hili en barres, marques, liv. H hili en barres, r inaire. livr. Ha llingois et plaq est Selected. ineral de Coroc kil. cuivre con kaliv. Hav. ou liton stralie gl. de Cornoual 7. Havre ou Ro ovenances dive e ordie, liv. Ha id. livr. P ilésie liv. Ha ses bonnes mar er	avre 157 mr. 152 ues. 165 eoro, tenu Par. 253 — 250 — 248 — 248 — 251 rvee. 32 aris. 33 vvee. 62	50 150 158 162 255 255 252 25 252 25 252 33 62 62 62	107 50 75 115 50 118 75 117 50 245 50 242 50 23 237 50 50 240	205 190 191 175

#### TUBES EN LAITON SANS SOUDURES

29 juillet 1890.

#### TARIF DES PLUS-VALUES A AJOUTER AUX PRIX DE BASE

Du 14 juin 1889 au 30 juillet 1890 (Sans changement).

NOTA. — Les variations du prix de base sont indiquées dans le Tableau des MÉTAUX.

(Voir le prix de base à la date de la fourniture)

DIAMETRE EXTÉRIEUR	ÉPAISSEUR (EN MILLIMETRES)									
EN MILLIMÈTRES	2 <sup>mm</sup> et au-dessus	1 <sup>mm</sup> 3/4	1 <sup>mm</sup> 1/2	1 <sup>mm</sup> 1/4	1 <sup>mm</sup>					
81 à 100 millimètres	Base	5°. »	10f. »	20f. o	n					
50 à 80 —	Id.	5 »	10 »	20 »	35f. »					
45 à 49 —	5', »	10 »	15 »	25 »	40 »					
40 a 44 a	10 »	15 »	20 »	30 »	45 »					
35 à 39 0 — —	15 »	20 »	25_»	35 »	50 »					
30 à 34	20 »	25 »	30_0	40 »	55 »					
25 à 29 3 —	25 »	30 »	35 »	45 n	60 »					
24 millimètres	35 »	40 »	45 - 20	55 »	70 »					
23 —	. 40 »	45 D	50 »	60 »	75 »					
22	50 »	55 »	60 n	70 »	85 »					
21	60 · »	65 »	70 »	80 »	95 »					
20 —	. 70 »	75 »	80 »	90 »	105 »					
19	. 80 »	85 »	90 »	100 »	115 »					
18	90 -»	95 »	100 »	110 »	125 »					
17	. 100 »	110 »	120 »	130 »	140 »					
16	. 120 »	130 »	140 »	150 »	160 »					
15	. 130 »	150 »	160 »	170 »	180 »					
14 -	. 140 »	170 »	180 »	190 »	200					

#### PLUS-VALUES A AJOUTER

Aux tubes de 101 à 350 millimètres de diamètre par chaque multiple	
de 5 millimètres ou fractions	D== 400 I=:1
Aux tubes demandés à longueur fixe de 4 à 5 mètres 5 »	Par 100 kilog.
- 5.01 à 5,80 10 »	

Aux tubes demandés au-dessus de 350 millimètres de diamètre, prix à faire,

### PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. - Conditions d'usage

Cours du 28 mai au 30 juillet 1890.

(Derniers changements à partir du 29 juillet 1890.)

	PEINTURE	a v	PARIS	HORS	PEINTURE (suite)	GROS	DÉTAIL
					jaune extra-fine lavée . •/o kilos	35 »	60 >
Bla	nc de neige V. M	º/o kilos.	115 >	115 0	- rouge ordinaire	9 50	20 >
1 -	- de zinc nº 1. V. M	-	70 »	70 ×	1/2 fine lavée	20 >	30 x
-	2		65 »	65 ×	fine lavée	27 >	40 ×
1	is pierre	-	50 »	50 ×	surfine lavée	33 >	50 >
	is ardoise	-	60 ×	60 »	- extra-fine lavée	38 >	60 »
Bla	anc neige à l'huile	-	130 »	125 >	Ocres des Ardennes (poids brut)		
-	- zinc	-	85 »	80 >	Ocre mexico clair et foncé •/• kilos	1	
Céi	ruse poudre (1208 marques).	-	53 »	53 ×		20	40 »
-	- pure à l'huile. T. L	-	57 »	54 ×		22 >	40
-	- marques diverses	-	53 >	50 >	Vernis gomme laque le litre	1 60	2 0
1 -	- n° 2	-	45 »	42 ×	- mixte nº	3 50	4 >>
Cir	re jaune en briques	le kilo	3 75	3 30		3 >	3 5
Cir	re blanche vierge	-	5 50	5 ×	- intérieur nº 1	50	4 2
	sence térébenthine	º/o kilos.	100 >	88 >	— à polir	3 50	4 >
Hu	ile de lin à clair	-	114 >	65 »	Siccatif chromo-cire le kilo	1 25	1 50
Hu	nile blanche pavot	-	138 »	88 >	— à l'alcool —	1 50	1.80
Hu	aile cuite siccative	-	125 »	100 »		GROS	DÉTAIL
Hu	uile minérale (pétrole)	le litre	70 >>	48 >	PRODUITS CHIMIQUES		
Es	ssence minérale	-	75 »	50 ≫	Acide sulfurique 66° °/• kilos		30 »
Mé	éthylène (esprit de bois)	-	140 >	130 »	- muriatique	10 >	30
Be	enzine	-	115 >	105 >	- nitrique	55 >	80 »
Ma	astic à l'huile (vitriers)	º/o kilos.	20 >	16 >	Alcali volatil	40 >	90
Oc	cres broyés à l'huile	_	60 »	55 »	Alcool dénaturé º/o litres	120 >	160
No	oir végétal ou minéral	_	70 >	65 >	Carbonate de soude •/• kilos	12 >	20
=					Chlorure de chaux	35 >	50
	PEINTURE		GROS	DÉTAIL	Colle Givet 470 qualité	170 »	190
Co	olle de pâte	le haquet	3 2	» 10	Colle Lyon médaille	105 >	120
	olle de peau double		25 >	100 100 100 100	Bichromate de potasse	150 »	180
OF SALE	olle soluble économique	70 100000.	50 ×		Borax M. C	100 »	160
	au seconde	le litre	» 20		Colophane (brai clair)	25 >	50
	Enduits hydrofuges L. C			_ 30	Mastic Serbat	70 >	90
	réservatif-Léo (gris)		2 >	2 50	- au minium	90 »	110
	nduit Émail (blanc)		180 »	2 2	Prussiate de potasse	250 >	320
4	ris-Léo en poudre		1 >	1 25	Potasse d'Amérique	70 >	120 >
	iquide Caron pr l'adhérence de la				Potassium 40°	25 »	80 »
	pointure à l'huile sur ciments	-	4 20	1 25	Résine blonde	20 >	50
Go	oudron de gaz	º/o kilos.	12 >	> 25	Sel ammoniac gris	170 >	200
CONTRACT	- végétal	_	35 m		Soufre en canon	22 >	40
Li	itharge fine	-	50 >		Savon mou»	44 >	60
200	inium plomb	_	48 2		Silicate de potasse 40° —	30 >	70
	- fer	_	25 >	40 >	Ponce en poudre	50 >	80 »
KAN	Ocres d'Auxerre (poids	brut)			— en pierres —	50 >	80
00	cre jaune ordinaire	º/o kilos.	7 30	20 >	Papier de verre les 100 feuil	4 >	5
-	1/2 fine lavée		12 >	30 >	— émerisé —	6 >	8 .
-	- fine lavée	_	20 >	40 »	Suif au creton les 100 kilos	110 >	140
-	- surfine lavée	. 2	28 >	50 »	Huile à graiss er —	200 >	280
					— fine —	280 »	350

Reproduction expressement interdite

#### TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 25 juillet 1890.

8° arr. — Avenue Hoche, 4. — Prop., MM. Menier. — Arch., M. E. Ricard, rue de la Tour, 78. — Construction. 11° arr. — Boulevard Voltaire, 250. — Prop., M. A. Terravalien, rue de Montreuil, 3. — Construction. 16° arr. — Rue Pergolèse, 32, et rue Berlioz. — Prop., M. David. — Arch., M. P. Humbert, rue de La Rochefoucauld, 46. — Annexe.

Du 26 juillst 1890.

4° arr. — Rue Saint-Martin, 138, angle rue de Venise. - Prop., M. Juéry, boulevard Arago, 31. — Modification

— Prop., M. Juéry, boulevard Arago, 31. — Modification de comble.

10° arr. — Rue de Valenciennes, 10. — Prop., Mont-de-Piété. — Arch., M. Léopold Decron. — Petit hôtel pour bureau auxiliaire.

bureau auxiliaire.

13° arr. — Rue des Cinq-Diamants, 16. — Prop., M. Debeury, rue du Moulinet, 22. — Surélévation (2 étages).

14° arr. — Rue Bénard, 14. — Prop., M. Cibot. — Arch., MM. Leseine frères, rue de Paris, à Colombes. — Corps de Bâtiment annexe et surélévation.

15° arr. — Rue de Javel, 147. — Prop., M. A. Prinvault. Corps de bâtiment. — Rue Croix-Nivert, 153. — MM. Conard et Brout, prop. indivis. — Arch., M. Louis Machler, rue Doudeauville, 71. — Surélévation (3 étages).

15° arr. — Cité Morieux, rue de la Fédération, 56. — Prop., M. Grodet. — Surélévation (1 étage).

17° arr. — Avenue Niel, 47. — Prop., Mme la baronne de Zuylen de Nievelt, avenue du Bois-de-Boulogne, 70. — Arch., MM. H. Dubois et fils, boulevard de Courcelles, 88. — Constructions. — Constructions.

20° arr. — Rue d'Avron, 400. — Prop., M. Jean Duvernez, rue d'Hautpoul, 37. — Construction.

Du 28 juillet 1890.

1 or arr. — Rue Saint-Honoré, 211. — Prop., Mme de la Gravière, boulevard de la Tour-Maubourg, 3. — Arch., M. Boulogne, rue du Faubourg-Poissonnière, 144. — Bâtiment

Boulogne, rue du Faubourg-Poissonnière, 144. — Bâtiment en aile dans la cour. — Rue Coquillière et rue Jean-Jacques-Rousseau, 49-51. — Prop., Assurances générales, rue de Richelieu, 87. — Arch., M. Boulogne. — Construction. 14° arr. — Boulevard Brune, 97, angle avenue de Châtillon, 53. Prop., et arch., M. D. Camus, y demeurant. — Ecurie et remise.

18° arr. — Rue Ordener, 18. — M. Rogé, locataire. — Boutique et 1er étage.

Du 29 juillet 1890.

18° arr. — Rue Tholozé, 26. — Prop., M. A. Valadon, rue Pasquier, 45. — Conversion d'une boutique en loge-

Du 30 juillet 1890.

Du 30 juillet 1890.

5° arr. — Rue Poliveau. — Prop., M. G. Pau, rue Franklin, 27. — Construction (3 étages).

7° arr. — Avenue de la Motte-Picquet, 13 bis, et rue Chevert, 46. — Prop. et arch., M. Edouard Fournier, avenue de Messine, 3. — Construction.

8° arr. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 252. — Prop., M. A. Louvel, boulevard de Courcelles, 59. — Arch., M. Lalanne, rue Fortuny, 34. — Ecurie et dépendances.

9° arr. — Rue Ballu, 28. — Prop., M. Ch. Wislin, avenue de Wagram, 26. — Arch., M. G. Dézermaux, rue de Maubeuge, 5. — Hôtel particulier.

12° arr. — Boulevard de Bercy, 54 bis. — Prop., M. E. Chevert, boulevard de Bercy, 58. — Arch., M. Georges Guyon, avenue de l'Asile, 14, à Saint-Maurice (Seine). — Construction.

Guyon, avenue de l'Asile, 14, à Saint-Maurice (Seine). —
Construction.

14° arr. — Rue de la Sablière, 13. — Prop., Mme P.
Guth. — Arch., M. H. Moncel, y demeurant. — Surélévation

Guth. — Arch., M. H. Moncel, y demediant. — Sufficients (1 étage).

15° arr. — Rue de l'Armorique, 21. — Prop., M. J. Paulmier, y demeurant. — Modification de façade. — Impasse Payen, 7. — Prop., M. O. Bing. — Arch., M. L. Pène, rue Lecourbe, 17°. — Pavillon.

17° arr. — Rue Guillaume-Tell, 7. — Prop., M. Legay. — Surélévation (1 étage).

18° arr. — Rue Montcalm, 61. — Prop., M. Boussard. - Arch., M. Elie Mignet, rue d'Allemagne, 15. — Annexe.

Du 1es août 1890.

6° arr. — Rue de Madame, 41. — Prop., et arch., M. E. Auburtin, rue de Mézières, 6. — Construction.
8° arr. — Rue du Colisée, 40 — Prop., MM. Michelin et Dedaneau. — Transformation d'un grenier à fourrage en

l' gement.

— Rue Murillo, 7. — Prop., M. J. Poupinel, même rue, 8.

— Arch., M. Poupinel, rue de Lisbonne, 56. — Suréléva-

— Arch., M. Poupmer, rue de Lisson., 100 arr. — Rue d'Hfuteville, 36. — Prop., École des sœurs. — Transformation de la propriété.

11º arr. — Rue de la Roquette (cité de la Roquette). — Prop., M. Louault. — Arch., M. L. Péchard, rue Clauzel, 16. — Bâtiment d'habitation, bureaux et ateliers.

14º arr. — Rue Mouton-Duvernet, 9. — Prop., M. Bouschet, avenue d'Orléans, 64. — Arch., M. E. Roposeur, rue Thibaut, 8. — Construction (7 étages).

#### BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

#### RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

48. — Le Samedi 26 juillet 1890. — Adjudication, en huit lots, des travaux de 1º Terrasse et Maçonnerie; 2º Charpente; 3º Couverture et Plomborie; 4º Menuiserie; 5º Parquetage; 6º Serrurerie; 7º Fumisterie; 8º Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la construction d'une école supérieure de jeunes filles et d'une école maternelle, rue des Martyrs, 63 (9º arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catéonie (grandis travaux d'architecture) deuxième calégorie (grands travaux d'architecture).

M. Godet jeune, 7, rue Pigalle, adj. à 38,20 de rabais.
Charpente, 32,069.

M. Laforge, 227, rue de Fourneaux, adj. à 22 de rabais. Couverture et plomberie, 34,860.

M. Gibault, rue de l'Aqueduc, 68, adj. à 44,10 de rabais.

Menuiserie, 60,304.

M. Bouillon, 41, rue des Récollets, adj. à 36,60 de rabais.

Parquetage, 29,425.

M. Chaulin, 260, Faubourg-Saint-Martin, adj. à 23,60 de

Serrurerie, 87,597. M. Bernard, 35, rue des Ecuries-d'Artois, adj. à 35,30 de

Fumisterie, 14,160.
M. Perron, 47, rne Popincourt, adj. à 13 de rabais.
Peinture, vitrerie et tenture, 25,756.
M. Godart, 35, rue de Lyon, adj. à 49,10 de rabais.

49. — Le jeudi 24 juillet, à 1 heure. — Ponts et chaussées. — Travaux à exécuter en 1890 pour le curage de la rivière de Bièvre et de ses affluents, depuis la limite du département de la Seine jusqu'au pied du glacis des fortifications de Paris.

Montant, 9,500. M, Grandchamp, 36, rue du Ponceau, à Châtillon, adj. à 0.10.

0. — Samedi 26 juillet, 1 h. 1/2. — Adjudication, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue des Bois (XIX arrondissement). — Travaux classés dans la 2° catégorie (grands travaux d'architecture). 50. -

Terrasse et maçonnerie, 48,667. M. Godet jeune, 7, rue Pigalle, adj. à 39,80 de rabais. Serrurerie, 12,428. M. Lamotte, rue Lecourbe, adj. à 32,60 de rabais.

51. - Samedi 26 juillet, à 1 h. 1/2. - Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1º terrasse et maçonnerie ; 2º charpente ; 3º serrurerie à exécuter pour la reconstruc-tion de l'école de garçons, rue de Belleville, 91, et de l'école de filles, rue des Pyrénées, 368 (20° arrondissement). — Travaux classés dans la 2° catégorie (grands travaux d'ar-

Terrasse et maçonnerie, 228,940.

M. Vernadal, 492, rue de Belleville, adj. à 35,20 de rabais.
Charpente, 23,690.
Société des ouvriers charpentiers de la Villette, 49, rue
Saint-B.aise, adj. à 37,80 de rabais.
Serrurerie, 72,977.
M. Geoffroy, rue Saint-Martin, 94, adj. à 36 de rabais.

52. — Samedi 26 juillet, 1 h. 1/2. — Adjudication, en un lot, des travaux de maçonnerie à exéculer pour la réparation des murs de clôture au cimetière du Sud (14° arrondissement). — Travaux classés dans la 2° catégorie (grands travaux d'architecture).

Montant, 57,709. M. Georget, 34, rue de Vouillé, adj. à 45,90 de rabais.

53.— Le samedi 26 juillet, 1 h. 1/2.— Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1º terrasse et maçonnerie; 2º menuiserie et parquetage; 3º serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école maternelle, rue de Tourtille, 37 et 39 (XX° arrondissement).— Travaux classés dans la 2º catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie, 91,386.

M. Vernadal, rue de Belleville, 192, adj. à 34,40 de rabais.

Maçonnerie et parquetage, 18,828.

L'Espérance du Bâtiment, rue des Pyrénées, 84: adj. à 32,20 de rabais.

M. J. Roussel. 44, rue Boinod, adj. à 33,30 de rabais.

56. — Le Samedi 26 juillet 1890. — Adjudication au rabais, en siw lots, des travauw de branchements particuliers d'égout à exécuter : 10 Quai de la Rap'e; 20 Rue des Plantes; 30 Rue de Lourmel; 40 Avenue Victor-Hugo; 50 Rue des Moines; 60 Rue Constance. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Rue des Plantes, 40,462.60.
M. Peyroux, 7, rue de Coulmiers, adj. à 38,30 de rabais.
Rue de Lourmel, 7,720.
M. Gasteclou, rue de Lourmel, 89, adj. à 48,90 de rabais.
Avenue Victor-Hugo, 3,930.

M. J.-R. Aubrun, 35, rue du Moulinet, adj. à 49,90 de rabais.

Rue des Moines, 16,525 M. Gasteclou, adj. à 48,70 de rabais. Rue Constance, 12,898.68.

M. Fleury-Gratien, 91, rue Damremont, adj. à 44,10 de ra-

Tribunal de commerce. — 26 juillet.
Hópital de la Charité. — Création d'une maternité.

Terrasse et maçonnerie, 47.344.67.

MM. Lemasson et Moussard, adj. à 36,20 de rabais.

Menuiserie, 46,757.25.

M. Dupuy, adj. à 37,75 de rabais.

Serrurerie, 46,130.47.
M. Chevallier, avenue d'Italie, 67, adj. à 31,60 de rabais.

#### ADJUDICATIONS NOUVELLES

#### DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le Moniteur général portant la date du same a est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peudone indiquer les résultats des adjudications qu'i ont lieu le samedé, ni publier les documents qui lui sont mansmis le jouds sour.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

4. — Le samedi, 2 août, 1 h. 1/2. — Adjudication en cinq lots, des travaux de : 4° terrasse et maçonnerie 2° charpente; 3° couverture et plomberie; 4° menuiserie; 5° servurerie à exécuter pour la construction d'une école maternelle rue Gerbert, rue Fenoux et rue Bausset (XV° arrondiscement) travaux classés dans la 2° catégorie (grands travaux d'architecture).

55. — Le Samedi 2 août 1890, 1 h, 1/2. — Adjudication, en huit lots, des travaux de: 1º Terrasse; 2º Maçonnerie; 4º Charpente; 4º Couverture et Plomberie; 5º Menuiserie; 6º Parquetage; 7º Serrurerie; 8º Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la reconstruction des écoles boulevard de l'Hôpital (garçons et-filles)(13º arrondissement). Travaux classés dans la deuxième calégorie (grands travaux classés dans la deuxième calégorie (grands travaux classés dans la deuxième calégorie). vaux d'architecture).

- Le Samedi 2 août 1890. - Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonnerie et terrasse-ments nécessaires pour la transformation de la poterne de Montmartre en porte à ciel ouvert de 10 mètres de largeur.

8. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, au ra-bais, en trois lots, des travaux de branchements particu-liers d'égout à exécuter 1º Rue Esquirot et place Pinel; 2º rue Saint-Lambert; 3º rue Houdart, par voie de sou-missions cachetées, dans les formes prescrites par les or-donnances, les règlements et les instructions ministérielles.

59. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, en un lot, des travauw de menuiserie à exécuter pour l'agrandissement de l'École maternelle, rue Championnet, 113 (18° arr.). Travauw classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Le Préfet de la Seine, Signé: E. POUBELLE. Par le Préfet:

Le Secrétaire général de la Préfecture : Signé : LAURENCEAU.

#### FAILLITES

23 Juillet. — Dlle Guy, tailleur-confectionneur, 11, rue Doudeauville (7649). — Brièle, entrepreneurs de bals et concerts, à Saint-Denis, cours Benoit, 21 (7620).

certs, a Sannt-Denis, cours Benoit, 21 (7620).

24 Juillet. — Bachignard, houlanger à Noisy-le-Sec, 48, rue Saint-Denis (7624). — Dubrule, constructeur-mécanicien à Boulogne, rue de la Saussière, 20 (7622). — Loubière, entrepreneur de charronnage, débit de tabac à Bagnolet, 38, rue de la Tour-des-Dames (7624). — Dile Amiel, épicière, 33, rue de saint-Quentin (2623). — Fuchsen, marchand de vins, 46, boulevard Bonne-Nouvelle (7626). — Berthe, marchand de bois, 48, rue Daval, demeurant cité de la Roquette, 4 (7627). — Poussin, horticulteur-fleuriste à Issy, rue de Chevreuse, 6 (7628). — Messiné et Cie, société en nom collectif, vente de fonds de commerce, rue de la Verrerie, 33, et actuellement même rue, 35 (7629). tuellement même rue, 35 (7629).

25 Juillet — Anderwerth, quincailler, 88, rue Vieille-duTemple (7634). — Hamard, commissionnaire en farines à
Thiais, 48, avenue d'Ormesson (7632). — Dlle Pape, entrepreneur de serrurerie, passage Tournus, 41 (7633). — Speitel
marchand de vins, rue de Flandre, 433 (7634). — Vaures,
marchand de vins, hôtel meublé, avenue de Glichy, 47 bis
(7635). — Leclercq fils, commissionnaire en marchandises,
32, rue Albouy (7636). — Vilain, marchand de vins, rue du
cherche-Midi, 23, pnis, 63, rue Monsieur-le-Prince et 26, rue
de la Procession (7637). — Bruzel, marchand de vins et
charbons, 38, rue Letellier (7638). — Société parisienne
d'approvisionnement, 48, boulevand Sébastopol (7639). —
Jinhoff, marchand de fleurs et plumes, 36, rue du Caire
(7640). — Delaittre parrementier à Vincennes, rue des Carrières, 32 (7644). — Megniel, fabricant de meubles à Nogentsur-Marne, rue Charles VII, 4, 3, 5, à Paris, 26, rue des
Haies (7643). — Laurier père, ancien négociant droguiste à
Saint-Mandé, rue Mongenot. 23, puis à Vincennes, 44, averue Aubert (7643). — Letombe, ancien directeur de théâtres,
7, rue Jocquelet (7644). — Tricard, tailleur, rue de la Tourd'Auvergne, actuellement, 49, rue Rochechouart (7645).

26 Juillet. — Grange et Cie, agence dénommée le Sport

26 Juillet. — Grange et Cie, agence dénommée le Sport universel, 42, rue de la Victoire (7646). — Périchon marchand de vins, 46, rue de la Source (7647). — Archeiser, imprimeur-typographe, 102, rue Saint Honoré (7648).

28 Juillet. — Chailly, négociant en fleurs et plumes, 99, rue d'Aboukir, faisant le commerce sous le nom de Bernard fils (7659). — Jeanne et Camille Humberdot, modes, 9, place de la Bourse et 29, faubourg Montmartre (7674). — Dlle Staus Anna, fourrages, boulevard Murat, 34 (7652).

29 Juillet. — L. Mompez, marchand de nouveautés, 4, rue des Filles-du-Calvaire et rue de Turenne, 96 (7653). — Gollard et fils, 64, rue de la Folie-Regnault et 45, rue Duranti, fabritants de voitures (7654). — Nivois, marchand de vins, 40, rue du Jourdain (7653). — Pierquin Vve, fabricante de meubles, 24, rue Saint-Bernard (7656). — Leroux Dile, fonds d'épicerie et vins, 7, rue Joseph-Dijon (7657). — Berthe jeune, marchand de Crépins, 37, rue des Moines (7658). — A. F. Villier et Cie, commerce de graveurs à Paris, 5, rue du Louvre (7659). — Bayan, commissionnaire en marchandises, 9, rue des Petites-Ecuries (7660).

# FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lainé frères, maçonnerie, 5, rue de la Véga. — Léon Lecellier et Cie, serrurerie, 46, rue de Crussol. — Roux et Vve Hanotia, briques, 54, rue Saint-Fargeau. — Société anonyme de Saint-Rémy de Vanves, acquisition, location et vente d'immeubles à Vanves, rue Larmeroux. — Eugène Leprou et Cie, commerce de bois de construction à Bois-Colombes, 94, rue des Orfies. — Jules Mathé et E. Piat, entreprise de peinture, rue Bleue, 25. — Al. Pacon et H. Charvet, passage Saulnier. — R. Samper et Cie, maison de banque, 26, rue d'Hauteville. — A. Albert et Salle, commerce de droguerie et produits chimiques, 6, rue Barbette. — L. et F. Perrier, chantier de charpenterie, menuiserie et serrurerie, 6e, boulevard Picpus. — Duprez et Cie, commerce de couvertures et plomberie, 40, rue des Francs-Bourgeois. — Masseron et Vernier, sculpture et ornementation, 7, rue de la Fidélité. — Henri Simonel et Cie, atelier de dorure et argenturo sur tous métaux, 447, rue du Temple. — Société Franco-Brésilienne de travaux publics, 38, avenue de l'Opéra. — Landry frères, cabinet d'architecte, 66, rue de Larochefoucauld.

#### MODIFICATIONS

Société de l'Union de la presse Hispano-Américaine, 4, rue de la Michodière, — Société anonyme l'Autorité, 18, faubourg Montmartre.

#### FORMATIONS-

Bruneteaud et Cie, entreprise générale des travaux de bâtiments.

#### DISSOLUTIONS

Edmond Lévy et Cie, banque et et commission, 12, rue de la Victoire. — René Beau et C. Dillet, fonds d'imprimerie à Vanves, 97, route de Clamart.

AVIS. — Le Moniteur Général des cours des matériaux de construction, fondé en 1873, est honoré de nombreuses sous-criptions d'abonnement émanant des différents Ministères, de la Préceture de la Seine et des Préfectures départementales, des principale-Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civil consulaires, des Justices de paiz, de MM. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

Le Montteur Général est le seul organe authentique revue par des courtiers assermentés pour le service des travaux publics ou privés de la Ville de Paris, publiant exactement les priz, les variations et les dates des variations des priz des matériaux de construction. Il a été admis pour le service municipal de la Ville de Paris par circulaire de M. Alphand (13 mai 4874), et depuis cette date, pour le règlement des mémoires de travaux. C'est le Complément indispen sable de toutes les séries de priz.

L'Administration du Moniteur Général informe ses lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : la Semaine des constructeurs, la Construction Moderne et le journal l'Architecture. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

#### LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES

Maison boulevard Saint-Germain, 459. Acq. Jacquin. rue de l'Odéon, 44 (258,500). — Immeuble, rue Roger, 7. Acq. Hosatle, rue Vancau, 63 (40,600). — 2 terrains: 594 m. 75 à Clichy, impasse Vassou, 8, et rue Morice, 24. Acq., Mionet à Clichy impasse Vassou, 14 (4,450). — Maison, Maisons-Alfort quai d'Alfort prolongé, 25. Acq., Michel, à Ivry (Seine),

rue Denis-Papin, 2 (43,942). — Propriété 2,043 mètres à Brysur-Marne, chemin du halage. Acq., Tronsens, rue Taitbout, 80 (48,000). — 6 terrains 4,573 m. 84 rue Dupleix et rue Viala prolongée. Acq., Chaunier, avenue de la Motte-Piquet, 33 (36,050). — Maison à Montrouge, villa d'Orléans, 23. Acq. Mulin à Montrouge, villa d'Orléans, 23. Acq. Mulin à Montrouge, villa d'Orléans, 23. Acq. Binard, à Amiens, rue de Paris, 48 (30,000). — Propriété 4,000 m., à Adamville (Seine), rue Garibaldi. Acq., Cagnion à Adamville (Seine), rue Garibaldi. Acq., Cagnion à Adamville (Seine), rue Garibaldi. Acq., Cagnion à Adamville (Seine), rue Garibaldi. (46,000). — Maison, rue Montenotte 10 bis, 2 terrains à Villemomble, 49 ares, 46 c. Acq., Juseret, rue Yvon-Villarceau, 3 (27,600). — Maison rue de Cardibaldi. (48) (22,000). — Maison rue de Vaugirard, 61. Acq.Collet, rue Labrouste, 24 (405,000). — Maison Forêt de Bondy, chemin Z Acq., Schandel à Bondy, à la voirie de l'Est (6,688). — Maison rue des Amandiers, 403. Acq., Noël, rue du Faubourg-Poissonnière, 22 (86,800). — Propriété à Nogent-sur-Marne, rue Agnès-Sorel, 34. Acq., Casse, rue Cochin 3 (43,800). — Propriété 249 m. boulevard Victor-Hugo, 441. Acq., Robine, rue Desbordes-Valmore. 44 (70,000). — Terrain 2 h. 70 a. 75 c., à Gennevilliers. Acq., Ville de Paris (34,085). — 2 maisons à Clichy-la-Garenne (Seine) rue Fouquet, 5 et 5 bis. Acq., Crédit Foncier de Franée, rue des Capucines (50,400). — Terrain 740 m. 24 avenue de Wagram, 144, 146. Acq., Poncelle rue de Madrid, 22 (236,876). — Terrain 219 m. 30, rue Lagille, 25 impasse Cope, 1. Acq., Leclerc, rue Ordener 100 (9,000). — Remobilisation d'une action de la Banque de France, Acq., Poltier-Dupont, à Rouen, route de Danretal, 93 ( » ). — Terrain 450 m. à l'angle des rues Spontini et de Longchamps Acq., Dietz dit Dietz-Monnin, 455 boulevard Haussmaun (82,000). — Propriété 224 m. 50 rue Bolivar, 126. Acq., Blanchot, cité de la Chapelle, 40 (40,000). — Terrain 1,230 m. au Perreux (Seine), avenue de Bellevue, 28. Acq., Graffe ar Pe

740 m. 24 avenue de Wagram, 444, 416. Acq., Poncelle rue de Madrid, 22 (236,376). — Terrain 219 m. 30, rue Lagille, 25 impasse Cope, 4. Acq., Leclerc, rue Ordener 400 (9,000). — Remobilisation d'une action de la Banque de France, Acq., Pottier-Dupont, à Rouen, route de Darnetal, 93 ( » ). — Terrain 450 m. à l'angle des rues Spontini et de Longchamps Acq., Dietz dit Dietz-Monnin, 453 boulevard Haussmaun (82,000). — Propriété224 m. 50 rue Bolivar, 126. Acq., Drouard à Pantin, rue de Paris, 66 (188,000). — Maison à Boulogne-sur-Scine, Grande-Rue, 33. Acq., Massias (M\*\*e\*) avenue de Wagram, 454 (83,000). — Maison rue Chappe, 47. Acq., Blanchot, cité de la Chapelle, 40 (40,000). — Terrain 1,230 m. au Perreux (Seine), avenue de Bellevue, 26 (3,700). — Terrain 2 ares 83 c., à Bagnolet (Seiné). Acq., Fouchet, à Bagneux, Grande-Rue, 38 (4,200). — Propriété 62 ares 39 cent., à Aubervilliers, rue Heurtaut, 62. Acq., Chevallier, à Gennevilliers, avenue de Paris, 4 (26,500). — Maison rue du Moulin-des-Prés, 69. Acq., Déjardin, avenue des Gobelins, 70 (44,000). — Maison rue du Marché Popincourt prolongée, 3. Acq., Vidu, rue des Trois-Bornes, 15 (43,450). — Propriété 33 ares, à Châtillon-Sous-Bagneux (Seine), rue de Clamart, 40. Acq., Lasègue, rue Perrault, 4 (25,800). — 4 Terrains 3,682 m. à Adamville (Seine). Acq., Mouflier, St-Maur-les-Fossés, avenue Beaujeu, 19 (4,500). — Maison à Alfortville, rue Véron, 73. Acq., Brère, Ivry, rue de Paris, 60 (8,500). — Propriété 640 m., Parc St-Maur, commune de St-Maur-les-Fossés, avenue Blanche, 2, 3. Acq., Mouflier, St-Maur-les-Fossés, avenue Blanche, 2, 3. Acq., Maison à Clamart (Seine), rue du Rocher, 4 et Terrain 2 ares 44 c., â Clamart, lieu dit le Belvédère. Acq., Guéridaud, rue de Sèvres, 55 (49,500). — Maison Montreuil-s-B., rue de la Pédération, 80. Acq., Prevost, rue St-Maur, 24 (23,000). — Maison à Clamart, lieu dit le Belvédère. Acq., Guéridaud, rue de Sèvres, 55 (49,500). — Maison Montreuil-s-B., rue de Belédération, 90. Acq., Prevost, rue de Paris, 30. Acq., Prevost, rue

# COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

	THE PLANE OF THE PARTY OF THE P			-		
ARRONDISSEMENTS		CE	D	N	PRIX de IDJUDICATION	NOTAIRES
et	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE	REVENU	MISE	He He	OU AVOUES
DATES DE LA VENTE		UR	EV		Ha B	
LAIDS DE LA VENTE		N a	R	-	1.7	adjudicataires
1000						
1890 4• Art 19 avril	Pro Coint Antoine 104	a succession			5 45 5	
- 29 -	Rue Saint-Antoine, 195.  — 94.  M	117			144.000	
5° - 22 -	Rue Descartes, 52 et rue Thouin, 10.	117	8.990		69.300	Naret. à l'amiable.
6 19 -		1.361			517.000	
- 26 -	Rue Madame, 71.  Boulevard Saint-Germain, 134.  (H.) —	547 50	58.963	900.000	900.050	Coche.
7° — 15 — 29 —	Rue Barbet de Jouy, 1.  Avenue de Saxe, Impasse de Saxe, 4-6.				200.100	
	Rue de Monsieur, 13.	1.478			30.000	
80 - 26 -	Rue Saint-Honoré, 271.	232 56			250.100 332.000	
9° — 15 —	R. NDde-Lorette, 64, rue Pigalle, 50 et rue Larochefoucauld, 54-53.  Rue de Clichy, 41.		10.004	000,000	002.000	Goone.
- 29 -	Rue de Clichy, 44.				310.100	
	Rue Caumartin, 16.	221			192.000	
100 - 19 -	Rue Caumartin, 16.  Rue Bichat, 51-53.	833 64			251.000 80.050	
- 22 -	Rue Bichat, 51-53. — Rue Marie et Louise, 15. — Boulevard Denain, 4. —	278			170.100	
- 29 - 11° - 17 -	Bullevard Denain, 4.			400.000	568.000	Breugnon.
11° - 17 - 12° - 15 -	Rue du Chemin-Vert, 86 (pass. Maurice).  R. Crozatier, 46 et rue de Citeaux, 25.		10 000		94.050	Rouy.
	Rue de Wattignies, 63.		16.880	30.000	216.000 36.000	
	R de Dienus of oe oe hie h de Davilly oe	5	2.940			
- 29 -	Puo des Condelières 10.	581 10	5.470	55.000	55.100	
13° - 15 -	Rue Nationale prolongée 46 (P)	428 72	5.600			Laverne.
- 23 -	Rue des Cordelières, 18.  Rue Nationale prolongée, 46.  Rue des Cinq Diamants, 28.  Rue des Voie-Verte, 49.  Cité Bauer; 6.	644 215 58	6.625			Lefoulión.
140 - 16 -	Rue de la Voie-Verte, 49.	114 18	0.625			
- 23 -	Cité Bauer, 6.	239 39		5.000	6.300	Bonfils.
15° - 19 -	Cité Bauer; 6. — Rue de la Procession, 27. — Rue Régnier, 51. —	725	3.300	30.000	32.500	Thomas.
16° - 26 -	Rue Claude-Lorrain, 22 bis,  Avenue du Bois-de-Boulogne, 45. (H.)	1.294 30	5.000		70.050	Bourse.
	Avenue du Bois-de-Boulogne, 45. (H.)	833		30.000	38.500 370.050	Mouillefarine. Richard.
- 29 -	Rue Lauriston, 63.	200	6.000			
170 — 16 —	Roulevard Ressières on	345	*** **	70.000	92.000	Briquet.
	Avenue du Bois-de-Boulogne, 45. (H.) — Rue Lauriston, 63. — Passage Boulay, 8. — Boulevard Bessières, 99. — 97. —	168		30.000		Berlot.
180 - 24 -	Rue Championnet, 148 (terr. et const.), -	200		40.000	70.000 $26.000$	V. Tricot.
- 22 -	Rue Ramey, 32.		2.600	20.000		Thomas.
20° - 17 -    Seine. 16 -	Rue des Haies, 50.	548		10.000	41.000	Maza.
Seine. 16 —	Gareone de Colombes, rue Sartoris, 64. — Montreuil-sB., rue de Romainville, 28. —	962		10.000		Pilastre.
		2.735		20.000	20.050 $20.050$	Hureau. P llerin.
	Saint-Mande, avenue de la Pelouse, 1.	475	9.470	40.000		E. Roche.
I I I I	Boulogne, r. de Paris, 80, nu-pr. avec terr.— Courbeyoie.	858 34		100	1.600	Déglise.
	Dugny, rue Étienne-Blanc, 5.	720		100	1.600	-
- 23 -	Malakoff, rue Augustin-Dumont, 5.	730		1.000	2.500	Benoist.
	Malakoff, rue Augustin-Dumont, 5.  Colombes, rue des Aubépines, 181.	300		8.000	8.050	Auzoux, Postel Dubois
	Fontenay-sB., r. de Joinville-le-Pont, 12.			5.000	11.500	Bozon.
	5 24 - terrain			6.000)	11.500	E. Roche.
	Saint-Ouen, rue Montmartre, 43.	460	4.100	300 (	48.050	
	Alfortville anni do la Marno en		4.100	5.000	6.000	Benoist. Duclos.
	Saint-Ouen, rue des Entrepôts, 32.  Courbevoie, rue Lambreuth, 67 bis.  67.	172		6.000	9.000	Bourgeois.
PERENT.	doublevole, rue Lambrecht, 67 bis.	623		4.000	8.100	Laisney.
	- lieu dit les Caninaux terrain -	100		6.000	7.000	Ransons.
	Villemomble, rue de Neailly, 60.	*** ***		2.000)		
	Fortage B - 62			4.000	21.000	Lemonnier.
_ 26 _	Fontenay-sB., avenue marigny, 24.	1.350	3.400	50.0001	51.000	Beau.
E STREET STREET	Varenne-St-Maur, avenue Estibal, 38.	484				Allain.
	Neuilly, rue Perronnet, 133.	425		30.000	8.000	Dubourg.
- 29 -	Saint-Maur, Impasse de l'Abbaye, 1. —	3.082		17.000	20.000	Naret.
	- Joinville-le-Pont, terrain	6.905		10.000	23.200	
	Boulogne, rue Escudier, 8.	2.708		7.000	10.000	
	Saint-Ouen, rue de la Chapelle, 116.	329 44	1.500	18.000	23.050	Fonta ne.
	Clichy-la-Garenne, rue Valeton, 5.	227 55	3.200	30.000	30.050	Maucomble.
TOTAL STATE OF	Ville.nomble, av. du Petit-Villemomble, 17	459 45		6.000	9.500	Allain.
Tieb wis most tinding	15	459 15		6.000	9.300	Masse.
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1		1		
-						
IMP. CHAIX.	Roproduction into	rdite.				

Reproduction interdite.

Le Directeur-Gérant : AJ. DE GRANDSAGNE